

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gentechnisch veränderte Lebensmittel und Organismen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 20.04.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Beer, Urs
Benteli, Marianne
Bernath, Magdalena
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Hirter, Hans
Künzler, Johanna
Mach, André
Müller, Eva
Rinderknecht, Matthias
Salathe, Laura
Schaub, Hans-Peter
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Beer, Urs; Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Hirter, Hans; Künzler, Johanna; Mach, André; Müller, Eva; Rinderknecht, Matthias; Salathe, Laura; Schaub, Hans-Peter; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gentechnisch veränderte Lebensmittel und Organismen, 1989 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Wettbewerb	1
Landwirtschaft	2
Agrarpolitik	2
Agrarprodukte	5
Pflanzliche Produktion	18
Lebensmittel	20
Infrastruktur und Lebensraum	22
Umweltschutz	22
Allgemeiner Umweltschutz	22
Sozialpolitik	22
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	22
Medizinische Forschung	22
Bildung, Kultur und Medien	24
Bildung und Forschung	24
Forschung	24
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	24
Parteien	24
Grosse Parteien	24
Linke und ökologische Parteien	25
Liberale Parteien	26
Verbände	26
Landwirtschaft	26

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
SMP	Schweizer Milchproduzenten
EKAH	Eidgenössische Ethikkommission für die Biotechnologie im Ausserhumanbereich
SAG	Schweizer Allianz Gentechfrei
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
Agroscope	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung
BSE	Bovine spongiforme Enzephalopathie (Rinderwahn)
SBV	Schweizerischer Bauernverband
GVO	gentechnisch veränderter Organismus
DNA	Desoxyribonukleinsäure (engl.: deoxyribonucleic acid)
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
GTG	Gentechnikgesetz
EuGH	Gerichtshof der Europäischen Union
EFBS	Eidgenössische Fachkommission für biologische Sicherheit
<hr/>	
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
EPF	École polytechnique fédérale
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FPSL	Fédération des producteurs suisses de lait
CENH	Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
StopOGM	Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
USS	Union syndicale suisse
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
Agroscope	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole
VKMB	Association des petits-paysans
ESB	Encéphalite spongiforme bovine (maladie de la vache folle)
USP	Union Suisse des Paysans
OGM	Organisme génétiquement modifié
ADN	Acide désoxyribonucléique
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
LGG	Loi sur le génie génétique
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne (anciennement Cour de justice des Communautés européennes CJCE)
CFSB	Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.08.1987
HANS HIRTER

In Erfüllung einer 1987 vom Parlament überwiesenen Motion Auer legte der Bundesrat im August die **Botschaft zu einer Revision des Bundesgesetzes über die Erfindungspatente** vor. Mit dieser Änderung sollen Erfindungen auf dem Gebiet der Biotechnologie adäquat geschützt werden; daneben sind auch einige technische Anpassungen vorgesehen. Während sich der bestehende Patentschutz nur auf die unmittelbaren Erzeugnisse eines Verfahrens erstreckt, schlägt der Bundesrat vor, dass sich dieser bei biologisch vermehrbare Materie auch auf die durch Vermehrung erzeugten Produkte (z.B. Pflanzenzellen oder Viren) erstrecken soll. Dieser Schutz soll freilich nicht gelten, wenn das Verfahren nicht der Vermehrung an sich, sondern der Erzeugung eines andern Produkts dient (z.B. Aussaat von Weizenkörnern nicht zur Gewinnung von neuem Saatgut, sondern zur Herstellung von Brotmehl). Da die vom geltenden Patentrecht geforderte genaue Beschreibung des Verfahrens der Erzeugung bei biologisch vermehrbare Materie oft kaum zu erfüllen ist, sieht die Revision im weitem vor, dass anstelle der Beschreibung des Prozesses eine Hinterlegung des Produkts treten kann.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.08.1990
HANS HIRTER

Die namentlich von der Chemieindustrie geforderte **Revision des Patentgesetzes**, welche es ermöglichen soll, auch **Erfindungen auf dem Gebiet der Biotechnologie** vor nicht autorisierten Nachahmungen zu schützen, war weiterhin sehr umstritten. Die bisher vor allem aus dem links-grünen Lager kommende Kritik am bundesrätlichen Entwurf erhielt Unterstützung vom Schweizerischen Bauernverband. Dieser teilte die Befürchtungen der Entwicklungshilfeorganisationen, dass die Landwirte die Vermehrungsrechte für patentrechtlich geschützte Tiere und Pflanzen mit der Entrichtung von Lizenzgebühren an die grossen Chemiekonzerne erkaufen müssten. In der vorberatenden Nationalratskommission scheiterte ein Rückweisungsantrag der SP nur knapp. Eine neue Situation entstand nach der Sommersession, als der Ständerat einen Gegenvorschlag zur "Beobachter-Initiative" verabschiedet hatte, welcher für die Gentechnologieforschung restriktive Bedingungen aufstellt. Dies veranlasste die Kommission, die Arbeit an der Patentgesetzrevision zurückzustellen, bis der Nationalrat zu diesem Gegenvorschlag Stellung genommen hat.²

Wettbewerb

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 24.06.1998
HANS HIRTER

Anlässlich der Auseinandersetzung um die Zulassung gentechnisch veränderter Lebensmittel hatten sowohl das EDI als auch das Bundesgericht den Konsumentenorganisationen keine Beschwerdelegitimation zuerkannt. Als Reaktion darauf verlangte Nationalrat Vollmer(sp, BE), diesen Organisationen **im Lebensmittelgesetz ein Verbandsklagerecht** einzuräumen. Dieser Schritt wäre nach Ansicht des Initianten umsomehr gerechtfertigt, als sie in anderen Rechtsbereichen (Preisüberwachung, unlauterer Wettbewerb, Arbeitsgesetz etc.) über dieses Recht verfügen. Der Nationalrat lehnte die parlamentarische Initiative mit 89 gegen 53 Stimmen der SP und der Grünen ab. Die Gegner hatten dagegen namentlich ins Feld geführt, dass die staatlichen Zulassungsprüfungen streng genug seien und nicht noch durch zusätzliche Beschwerderechte kompliziert werden sollten.³

Landwirtschaft

Agrarpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.05.2003
ROMAIN CLIVAZ

C'est lors de la session de mai que le Conseil national a poursuivi les débats. En cas d'abandon d'exploitation, une **aide d'Etat à la reconversion** dans des professions non agricole a été acceptée. Le Conseil national a ainsi suivi tacitement le Conseil des Etats. Pour le soutien aux agriculteurs prenant leur retraite anticipée, le principe a été accepté mais les moyens financiers n'ont pas été accordés. Lors du vote sur le frein aux dépenses, le résultat de 100 contre 6 ne s'est pas révélé suffisant, le quorum étant fixé à 101. Le démocrate-chrétien Anton Eberhard (SZ) a obtenu, contre l'avis de Joseph Deiss, une indemnité destinée à préserver la culture d'arbres fruitiers à haute tige. Le conseiller fédéral a, sans succès, rappelé que des aides étaient déjà possibles dans ce domaine et que l'argent manquait pour cette nouvelle mesure. Une coalition des représentants du monde agricole, de socialistes et d'écologistes est parvenue à imposer un moratoire, valable jusqu'à la fin 2009, sur l'importation et la mise en circulation des **organismes génétiquement modifiés (OGM)** destinés à être utilisés dans l'environnement (par exemple des semences). Les arguments de la bernoise Simonetta Sommaruga (ps), proche des milieux de défense des consommateurs, ont séduit de nombreux représentants de la paysannerie. Elle a notamment affirmé qu'une telle mesure constituerait un avantage comparatif pour les produits suisses. En précisant clairement leur mode de production, les producteurs indigènes auraient ainsi la possibilité de compenser le handicap du prix par une dénomination « sans OGM ». Elle a également mentionné, comme preuve des préoccupations des citoyens en la matière, le succès obtenu dans les deux premiers mois de la récolte des signatures en faveur de l'initiative « pour des aliments produits sans manipulations génétiques ». Les partisans ont également mentionné le risque, pour les paysans utilisant de telles semences, de devenir dépendants de l'industrie chimique et des brevets. Une minorité de la commission, emmenée par le radical Charles Favre (VD), mais défendue par Gerold Bührer (prd, SH) au plénum, a estimé que l'image de la Suisse, en tant que lieu de recherche, serait certainement affectée par une telle décision. Joseph Deiss, au nom du gouvernement, s'est exprimé dans le même sens. Le radical Claude Frey (NE) a déploré que l'on tente d'introduire un moratoire de manière sournoise, au moyen des dispositions transitoires de la loi sur l'agriculture. De plus, il a rappelé que le débat avait eu lieu dans le cadre des délibérations sur Gen-Lex et qu'il continuerait avec l'initiative populaire lancée en début d'année. L'**enveloppe financière** de 14,092 milliards pour la période de 2004 à 2007 a été acceptée à une large majorité. La distribution des fonds reflète également les grandes orientations prises par la politique agricole fédérale. Les paiements directs augmentent de 5%, à 10,017 milliards environ. Les mesures destinées à améliorer les bases de production et les mesures sociales progressent également de 1,5%, à 1,129 milliard de francs. Quant aux mesures de soutien au marché, elles baissent de 10%, à 2,946 milliards de francs. Ce crédit-cadre est toujours susceptible d'être modifié lors des débats budgétaires annuels ou des programmes d'allègements budgétaires.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le moratoire pour les OGM, introduit par le Conseil national, **a été rejeté** (29 voix contre 6) au Conseil des Etats, où la gauche et les agriculteurs ont moins d'influence. Pour la commission, le radical glaronais Fritz Schiesser a motivé ce refus par les effets négatifs d'une telle disposition sur la Suisse comme lieu de recherche et de production de ces technologies. Il a également rappelé que l'UE était sur le point de suivre notre pays dans sa volonté de réglementer sévèrement cette matière, sans toutefois emprunter la voie d'une interdiction, et qu'il serait dès lors maladroit de s'isoler. Il a enfin expliqué qu'avec une politique agricole exigeant des exploitants un esprit d'entreprise, on ne pouvait pas les mettre sous tutelle en leur imposant les produits à commercialiser. Un refus de produits à base d'OGM par les consommateurs amènerait ainsi naturellement les producteurs à y renoncer. Les conseillers aux Etats ont partiellement rejoint le National en acceptant de fixer un **plafond de revenu et de fortune pour l'attribution des paiements directs**. Au nom du Conseil fédéral, le ministre de l'agriculture Joseph Deiss a, sans succès, appelé à soutenir la minorité Cornu (prd, FR), opposée à la fixation d'une limite et à la solution de compromis de la commission. Les sénateurs ont maintenu leur refus d'introduire des conditions plus strictes d'**attribution d'IGP**, la solution du National étant jugée impraticable et injustifiée. La réglementation des importations de **viande** a été modifiée dans le sens du Conseil fédéral avec l'acceptation de la mise aux enchères, dès 2009, de contingents d'importation. Suivant la minorité David (pdc, SG), désireuse de ne pas exclure les petites boucheries du marché, le plénum a toutefois accepté un garde-fou

permettant un retour à l'ancien système en cas de concentration excessive. En matière de **contingentement laitier**, sa suppression pour 2009 a été admise, les organisations privées ayant déjà la possibilité d'en sortir dès 2006. Une minorité, emmenée par le grison Theo Maissen (pdc), est parvenue à faire mentionner explicitement les producteurs des régions de montagne. La majorité des conseillers aux Etats a estimé qu'un soutien supplémentaire à la **culture d'arbres fruitiers à hautes tiges** n'était pas souhaitable en période de restrictions budgétaires. Le Conseil des Etats a enfin adopté tacitement l'Arrêté fédéral sur les **moyens financiers** destinés à l'agriculture pour les années 2004-2007.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'interdiction de l'utilisation d'OGM dans l'agriculture a finalement été rejetée par la chambre du peuple lors de la session d'été, comme recommandé par la commission. Une minorité emmenée par le démocrate du centre thurgovien Hansjörg Walter, par ailleurs président de l'Union suisse des paysans, a milité pour son maintien. Par 77 voix contre 70 (quatre abstentions), les députés sont revenus sur leur décision prise lors de la première lecture en mai. En **matière de contingentement laitier**, le Conseil national a suivi le Conseil des Etats mais sans privilégier les régions de montagne. Les parlementaires se sont également logiquement ralliés aux conseillers aux Etats et ont supprimé les parts de **contingents tarifaires pour le beurre**. Cette disposition, étroitement liée au système de contingentement laitier, était dès lors appelée à disparaître. **Les importations de viande** ont été réglementées selon les souhaits du Conseil fédéral et de la majorité de la commission. Par souci de transparence, le système des enchères a été retenu. Une minorité, emmenée par le démocrate du centre Hansjörg Walter (TG), a tenté, sans succès, d'obtenir du gouvernement l'assurance que les grands distributeurs ne monopoliseraient pas les contingents d'importation au détriment des boucheries artisanales. Joseph Deiss a pris l'exemple des enchères de contingents de spécialités de viande (jambon de Parme entre autres), où la crainte de la prise de contrôle du marché par les grands distributeurs ne s'était pas réalisée. La différence concernant les **Indications Géographiques Protégées** a été éliminée. Le Conseil national a accepté la solution du Conseil des Etats qui n'oblige pas que les produits obtenant une telle protection ne soient fabriqués à partir de matières premières suisses. La viande des Grisons pourra ainsi toujours être produite à base de viande de bœuf argentin. Le plafonnement du revenu et de la fortune pour l'attribution **de paiements directs** a été maintenu, sans que soit admise la proposition du Conseil des Etats de traiter différemment les exploitants mariés. Contre l'avis de sa commission, le plénum a suivi la minorité Eberhard (pdc, SZ) demandant une aide financière supplémentaire pour la **culture d'arbres fruitiers à hautes tiges**. Le montant n'a toutefois pas passé l'écueil du vote sur le frein aux dépenses, le quorum n'ayant pas été atteint. La chambre basse a par ailleurs maintenu ses positions concernant **l'interdiction de l'importation de produits issus de modes de production non autorisés** en Suisse.⁶

MOTION
DATUM: 08.06.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats s'est rallié à la position du Conseil national de l'année précédente et a adopté une motion de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) visant à accorder la même importance au **respect des normes environnementales et sociales** qu'à l'élimination des obstacles tarifaires dans le cadre des négociations agricoles à l'OMC ou lors d'accords internationaux.⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.12.2012
JOHANNA KÜNZLER

Die **Detailberatungen** von Erst- und Zweitrat erstreckten sich im Rest des Berichtsjahres über sechs bzw. vier Sitzungen und zeichneten sich durch zeitweise hitzige Diskussionen aus. Auffällig war, dass sich die Nationalräte Aebi (svp, BE) und Ritter (cvp, SG) besonders oft mit Wortmeldungen und Minderheitsanträgen exponierten; die Medienberichterstattung führte dies auf deren Kandidaturen für das zu dieser Zeit ausgeschriebene Präsidium des Bauernverbandes zurück. Im Besonderen bestimmten die gesetzlichen Grundlagen für Milchmarkt, der Import von Fleisch und lebenden Pferden sowie Bestimmungen zu den Direktzahlungen die inhaltliche Erörterung. Betreffend Milchmarkt setzte sich im Nationalrat eine Minderheit Röstli (svp, BE) durch, die das Obligatorium für Milchkaufverträge aufrechterhalten wollte. Demnach dürften ProduzentInnen ihre Milch jeweils nur an einen Vertragspartner verkaufen, die Verträge würden zudem auf die Mindestdauer von einem Jahr ausgelegt und sollten Regelungen zu Mengen, der Preisfestsetzung und den Zahlungsmodalitäten enthalten. Die Verträge müssten einem staatlichen Verwaltungsorgan gemeldet werden, und Verstösse würden vom Bundesrat mit Sanktionen geahndet. Der Ständerat

widersetzte sich dieser Entscheidung, weil die Milchwirtschaft dadurch wesentliche marktwirtschaftliche Attribute wieder verlieren würde, die sie mit der Aufhebung der Milchkontingentierung 2009 erst kürzlich erhalten hatte. Er kehrte deswegen zum Vorschlag des Bundesrates zurück: Die Branche solle selbst einen Standardvertrag organisieren, der auf Begehren der Branchenorganisation vom Bundesrat für verbindlich erklärt werden könne. Wenn im Sektor keine Einigung über einen Vertrag erzielt werde, habe der Bundesrat die Kompetenz, vorübergehende Vorschriften über Kauf und Verkauf von Rohmilch zu erlassen. Als Nächstes sprachen sich beide Räte für eine Kontingentierung des Pferdeimports aus. Nach einem Vorschlag der ständerätlichen Minderheit Seydoux (cvp, JU) sollen die Kontingente zu 50% aufgrund der Käufe von in der Schweiz gezüchteten Pferde verteilt werden: Damit sollen die einheimische Pferdezucht und insbesondere die Freiburger Pferde aus dem Jura, welche zu dem Zeitpunkt die noch einzige ursprüngliche Schweizer Rasse waren, geschützt werden. Auch der Import von Fleisch wurde restringiert: Nachdem eine Minderheit Hassler (bdp, GR) im Nationalrat mit 87 zu 90 Stimmen äusserst knapp gescheitert war, nahm die ständerätliche Kommission den Vorschlag wieder auf und verlangte, dass 40% der Zollkontingentsanteile von Rinder-, Schaf-, Ziegen- und Pferdefleisch nach der Zahl von in der Schweiz geschlachteten Tieren zugeteilt werden soll. Die ständerätliche Ratslinke und Bundesrat Schneider-Ammann argumentierten vergeblich dagegen, dass eine solche Einschränkung des freien Marktes nicht wie beabsichtigt die kleinen und mittleren Metzgereien fördern, sondern den fünf grössten Schlachtbetrieben der Schweiz, welche damals bereits 70% der Rindergattung schlachteten, eine noch grössere Macht verschaffen würde. In der Abstimmung setzte sich die Kommission schliesslich mit 21 zu 15 Stimmen durch. Im Kernbereich der Beratungen, der Umgestaltung des Direktzahlungssystems, befassten sich die Räte zuerst mit den Bedingungen, welche zum Bezug von staatlicher Unterstützung berechtigen. Der Ständerat beschloss dabei, dass Direktzahlungen nicht mehr für bewirtschaftete Flächen ausgezahlt werden sollen, welche nach Inkrafttreten dieser Gesetzgebung in eine Bauzone umgewandelt werden. Es handelte sich dabei um einen Kompromissvorschlag zwischen den Anliegen des Bundes- und des Nationalrats, welche Beiträge für sich in Bauzonen befindende Flächen vollständig bzw. überhaupt nicht streichen wollten. Mit der Fassung des Ständerats sollten einerseits Kulturlandflächen gegen zu grosszügige Neueinzonungen geschützt, andererseits aber solche Bäuerinnen und Bauern nicht bestraft werden, die zurzeit noch nicht bebaute Flächen bewirtschaften und pflegen. Bei der Neuausrichtung der Direktzahlungen selbst wurde im Nationalrat die Einführung des Instruments „Landschaftsqualitätsbeiträge“ intensiv diskutiert: Die Gegner kritisierten, dass die Landwirte damit für Leistungen abgeloht werden sollten, welche erstens von diesen seit Jahrzehnten freiwillig erbracht und zweitens nicht objektiv beurteilt werden könnten: So seien die Ausschmückung des Hofes mit Geranien, eine mit Kopfstein gepflasterte Strasse oder die Einrichtung einer Feuerstelle keine unterstützenswerten Massnahmen. Der Bundesrat und die Befürworter erklärten daraufhin, dass diese Beiträge auf spezifische, traditionelle Bewirtschaftungsarten wie etwa Wytweiden im Jura oder Wässerplatten im Oberaargau abzielten, deren Fortbestand nicht zuletzt auch für die Schweiz als Tourismusmagnet von grosser Wichtigkeit seien. Die SVP, jeweils eine knappe Mehrheit der FDP und der BDP sowie ein Drittel der CVP sprachen sich in der Abstimmung der grossen Kammer gegen diese Art von Beiträgen aus, unterlagen jedoch mit 85 zu 98 Stimmen. Im Ständerat fiel die Annahme der Beiträge mit 30 zu 9 Stimmen deutlicher aus. Die radikalste Änderung nahmen die beiden Kammern mit der Streichung der Tierbeiträge vor: Die Auszahlung pro Tier bzw. Grossvieheinheit habe falsche Anreize gesetzt und zu Überproduktion, tiefen Preisen im Milchsektor, steigenden Kraftfutterimporten und zu erhöhter Umweltbelastung geführt. Stattdessen werden deshalb sogenannte „Versorgungssicherheitsbeiträge“ eingeführt: Dabei handelt es sich um flächenbezogene Zahlungen, die eine sichere Versorgung der Bevölkerung mit Nahrungsmitteln garantieren sollen. Sie setzen sich zusammen aus einem Basisbeitrag je Hektare und einem zusätzlichen abgestuften Beitrag in Bezug auf geografische und klimatische Erschwernisse. Bei Grünflächen muss ausserdem ein Mindesttierbesatz erreicht werden. Die SVP und Teile der CVP, FDP und BDP stellten sich dagegen und brachten im Nationalrat einen Minderheitsantrag Aebi (svp, BE) ein, der mit einer Erhöhung des Basisbeitrags je nach Tierbesatz die Tierbeiträge zumindest teilweise beibehalten wollte. Dieser Vorschlag wurde auch ausserhalb der Ratsdiskussion stark propagiert, war aber in der Abstimmung mit 100 zu 80 Stimmen chancenlos. Auch im Ständerat waren die neuen Beiträge umstritten und wurden mit Minderheitsanträgen sowie einem Alternativvorschlag der Kommissionsmehrheit bekämpft. Die Version des Bundesrats setzte sich schliesslich dennoch durch, was hauptsächlich den Ständeräten Freitag (fdp, GL) und Baumann (cvp, UR) zu verdanken war: Als in der ständerätlichen Kommission klar geworden war, dass die Versorgungssicherheitsbeiträge so nicht

akzeptiert würden, arbeiteten die beiden bürgerlichen Ständeräte zwei Einzelanträge zur Anpassung der Übergangsbeiträge aus. Diese befristeten Zahlungen sollen einen für die Landwirte sozialverträglichen Systemwechsel ermöglichen. Nachdem Ständerat Freitag seinen Antrag zugunsten des anderen zurückgezogen hatte, akzeptierten die Ratsmitglieder den Antrag Baumann, laut welchem die Übergangsbeiträge acht Jahre lang ausgerichtet werden und bis 2017 um nicht mehr als 10% pro Jahr zurückgestuft werden dürfen. Damit wurde diejenige Neuerung, gegen welche sich der Schweizerische Bauernverband (SBV) am heftigsten gestemmt hatte, bereits im Berichtsjahr von den Räten definitiv in das revidierte Gesetz aufgenommen. Auch die Verlängerung des Moratoriums für gentechnisch veränderte Organismen wurde von den Räten im Rahmen der Agrarpolitik beschlossen. Sie nahmen damit das Anliegen einer Motion Ritter (cvp, SG) auf, die sich auf die Ergebnisse des nationalen Forschungsprojekts (NFP 59) gestützt hatte: Der Einsatz von dem zurzeit verfügbaren gentechnisch veränderten Saatgut erbringe keine wirtschaftlichen Vorteile für die Schweizer Landwirte, deswegen sei eine Fortführung des Moratoriums gerechtfertigt. Die Frist soll neu bis Dezember 2017 gelten. Trotz ausgedehnten Diskussionen im Nationalrat konnte die FDP, welche die Aufhebung bzw. eine Verkürzung der Frist zusammen mit Minderheiten der CVP, BDP und SVP unterstützt hatte, die übrigen Ratskolleginnen und -kollegen nicht überzeugen.⁸

Agrarprodukte

Le Conseil national a accepté, à l'unanimité, l'arrêté fédéral concernant le **Protocole de Cartagena** sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit du premier instrument légal international visant à garantir que les OGM susceptibles de présenter un danger soient transférés, manipulés et utilisés en toute sécurité. Tout pays aura le droit de refuser l'importation de semences ou de produits agroalimentaires, grâce à la procédure d'accord préalable.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Après le Conseil des Etats, c'est le National qui a traité le **projet Gen-Lex**. Lors de sa session d'automne, la Chambre basse s'est saisie du dossier. Ce sont principalement deux blocs qui se sont affrontés : d'un côté, les défenseurs d'une Suisse ouverte aux développements des biotechnologies et proche des milieux économiques et de la recherche (principalement radicaux et libéraux), de l'autre, une coalition hétéroclite formée de la gauche (socialistes et verts) et des milieux agricoles qui estimaient que les incertitudes liées à ces technologies appelaient à une certaine prudence. Un **moratoire** explicite de cinq ans sur la production et la commercialisation en Suisse de produits contenant des Organismes génétiquement modifiés (OGM) a été refusé par 90 voix contre 83. Une proposition des écologistes de moratoire intégral interdisant toute sortie à l'air libre d'OGM, y compris pour la recherche, a été balayée. Les écologistes, la gauche et une partie des milieux agricoles ont toutefois obtenu des garde-fous très stricts pour la mise en circulation d'OGM. La question de la **responsabilité civile** a suscité un débat intense. Les partisans d'une responsabilité du fabricant (l'industrie agroalimentaire) uniquement en cas de défaut objectif du produit ont affronté ceux d'une canalisation de la responsabilité sur ce seul fabricant. C'est finalement la première solution qui a été retenue. Le vote sur l'ensemble a reflété les résultats souvent serrés enregistrés lors de l'examen de détail. Le projet a été accepté par 67 parlementaires (dont 27 pdc, 17 prd, 16 udc et 5 pl), rejeté par 48 (dont 28 ps, 9 pe et 9 udc) et 48 abstentions (dont 18 ps, 14 prd, 13 udc).¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 02.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Suite à la décision du National de ne pas introduire de moratoire en matière d'utilisation d'OGM, **les paysans et les grands distributeurs** ont fait une déclaration commune dans laquelle ils **renoncent volontairement aux produits contenant des OGM**. Les grands distributeurs (Migros, Coop, Carrefour Suisse), l'USP, Biosuisse, les Producteurs suisses de lait (PSL) et l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries ont élaboré le label « Suisse Qualité » signalant les produits agricoles et transformés garantis 100% suisses et sans OGM. Les grands distributeurs se sont engagés à ne plus offrir d'aliments génétiquement modifiés. Les associations de défense des consommateurs, tout en saluant la démarche, ont regretté l'absence du secteur de la restauration et de dispositions concernant les conditions d'élevage du bétail dans la déclaration. Elles ont également rappelé leur préférence pour des contrôles étatiques plutôt que par les producteurs et regretté la multiplication de labels rendant l'information opaque pour les consommateurs.¹¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil des Etats a repris le dossier en décembre pour **l'examen des divergences**. Concernant la question de la responsabilité, il s'est rapproché du National tout en apportant quelques précisions concernant le « privilège des agriculteurs ». La responsabilité des conséquences que peuvent avoir ces substances ne devrait pas être assumée par les agriculteurs (dans ce cas utilisateurs), mais par les producteurs et importateurs de semences génétiquement modifiées. Un droit de recours a été prévu en cas de mauvaise utilisation.¹²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'OFEFP a finalement autorisé l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich à effectuer sa **dissémination expérimentale de blé transgénique** sur un site d'essai se trouvant à Lindau (ZH). L'OFEFP avait été désavoué par son conseiller fédéral de tutelle, Moritz Leuenberger, dont le département avait admis un recours de l'EPFZ. Le conseiller fédéral avait expliqué, dans le courant du mois de septembre, que la décision d'interdiction prononcée par l'office n'avait pas respecté le droit en vigueur. Il avait également reproché à son administration de s'être détachée de la décision de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB). Des critères précis ont été édictés pour assurer une sécurisation maximale du site et éviter toute dissémination des pollens dans la nature. De plus, un suivi régulier des recherches, sous la surveillance des autorités zurichoises, devra être assuré. L'organisation Greenpeace et des habitants de Lindau ont annoncé leur intention de recourir contre cette décision.¹³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

Malgré ses divisions internes, l'Union suisse des paysans (USP), a apporté son soutien à l'initiative populaire "pour des aliments produits sans manipulations génétiques", dite "Initiative stop OGM". Ce texte, lancé en début d'année, prévoit principalement que l'agriculture suisse « n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle ». Il prévoit également un certain nombre d'interdictions d'importations et de mises en circulation (plantes, semences, animaux). Lors du lancement de la campagne de récolte de signatures, c'est une coalition formée de paysans, d'écologistes, d'organisation diverses (aide au tiers-monde...) et de défenseurs des consommateurs qui a réaffirmé sa méfiance à l'égard des OGM. La Fédération romande des consommateurs avait renoncé à soutenir le texte. Elle estimait qu'une parfaite transparence en matière de production et de commercialisation était souhaitable. A l'inverse, les agriculteurs favorables à l'initiative, comme le conseiller national Josef Kunz (udc, LU), y voyaient un avantage concurrentiel pour leurs produits. Le parti radical est l'un des rares partis à ne pas compter de représentants soutenant le texte. Des organisations, dont Greenpeace, ont jugé l'initiative trop modérée et n'ont pas apporté leur soutien. L'initiative populaire fédérale « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a officiellement abouti à la mi-octobre.¹⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.08.2004
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques », sans même lui opposer un contre-projet. Selon le gouvernement, la loi sur le génie génétique (LGG), en vigueur depuis le début de l'année sous revue, assure déjà une protection contre les abus en la matière et l'initiative en question n'apporte pas de sécurité supplémentaire. Qualifiée de contre-productive par le président de la Confédération Joseph Deiss, le Conseil fédéral a donc recommandé au parlement, ainsi qu'au peuple, de rejeter cette initiative.¹⁵

ANDERES
DATUM: 08.09.2004
ELIE BURGOS

L'USP et les principaux distributeurs suisses d'aliments ont lancé le label « **Suisse Garantie** ». Il s'agit d'une indication de provenance unique qui assure au consommateur que le produit qu'il achète est exempt d'organismes génétiquement modifiés. Ce label veut donner à l'agriculture suisse un moyen de contrer la concurrence croissante des importations.¹⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.03.2005
ELIE BURGOS

Le **Conseil des Etats** a suivi le Conseil fédéral et a rejeté, par 32 voix contre 7, en début d'année, l'**initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »**, qui demandait un moratoire de cinq ans sur l'usage d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture.¹⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

La décision a été nettement moins tranchée au **Conseil national**. En effet, la chambre du peuple a rejeté cette initiative populaire par 91 voix contre 88 (et 2 abstentions), suite à des débats très animés, et contre l'avis de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN), qui avait recommandé, par 13 voix contre 10 (et 2 abstentions), d'approuver l'initiative en question. Une proposition Randegger (prd, BS), qui demandait un renvoi de cet objet au Conseil fédéral avec mandat d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative populaire, afin de clarifier les questions liées à la coexistence de cultures traditionnelles et de plans issus d'OGM, a été rejetée au plénum par 96 voix contre 83. Deux camps s'y sont finalement affrontés: d'un côté, les partisans de l'initiative populaire, représentés par la gauche et quelques députés UDC agrariens, ont notamment invoqué des raisons de sécurité alimentaire. Ils ont pu s'appuyer sur des sondages qui ont montré que les consommateurs étaient favorables à une interdiction des OGM dans les produits alimentaires. De l'autre côté, les opposants au texte ont mis en exergue les risques liés à un tel moratoire, au niveau de la recherche scientifique et des conséquences économiques dommageables qui pourraient en résulter. Chose rare, lors de la confirmation du vote effectué trois jours plus tôt, les députés se sont retrouvés à 92 voix contre 92. La présidente du Conseil national, Thérèse Meyer (pdc, FR), a dû trancher. Par 93 voix contre 92, cet objet a finalement été rejeté. Par 35 voix contre 10, les conseillers aux Etats ont de leur côté clairement confirmé leur premier vote.¹⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a agendé la date de la votation populaire sur cet objet au 27 novembre. Trente-deux organisations paysannes, de consommateurs et de protection de l'environnement ont lancé la **campagne** en faveur du moratoire sur les OGM dans l'agriculture et dans les élevages d'animaux destinés à l'alimentation à la fin du mois de septembre. Le Conseil fédéral, représenté par le ministre de l'économie Joseph Deiss, responsable de ce dossier, s'est engagé quelques jours plus tard contre le texte. Au niveau des partis politiques, les Verts, le PS, le PEP, le PdT, l'UDF, de même que les Démocrates suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative. Pour les défenseurs du moratoire, l'utilisation du génie génétique dans le domaine alimentaire aurait pour conséquence de renchérir considérablement les prix des produits (y compris ceux sans OGM). De plus, les conséquences de la culture et de la consommation des OGM ne sont pas connues, selon les partisans du texte. Ils ont encore insisté sur le fait que l'initiative n'interdisait pas la recherche en Suisse, mais permettait de se donner du temps, afin d'effectuer des études, d'évaluer les dangers de ces nouvelles plantes et de se pencher, notamment, sur la coexistence dans l'agriculture des productions avec et sans OGM.

Le Conseil fédéral, le PRD, le PDC, l'UDC et le Parti libéral se sont opposés au texte, de même que l'USAM et Economiesuisse. Quelques sections cantonales du PDC (AG, GR, NE, NW, OW, SG, SZ, TI et UR) et de l'UDC (GL, GR, LU et TG) ont toutefois rejoint le camp des partisans de l'initiative en donnant des **mots d'ordre** contraires à la position du parti suisse. Les opposants au moratoire sur les OGM étaient d'avis que la Suisse, en cas de « oui », perdrait son attractivité pour les nouvelles technologies. Le projet priverait les paysans de leur liberté d'entreprendre et les consommateurs de leur libre choix. Ils estimaient, en outre, que cela aurait des conséquences négatives sur la recherche universitaire, de même que sur l'économie et l'emploi. Selon eux, la loi sur le génie génétique, entrée en vigueur en 2004, offrait des garde-fous suffisants.

Votation du 27 novembre 2005

Participation: 41,7%
Oui: 1 125 357 (55,7%) / cantons: 20 6/2
Non: 896 372 (44,3%) / cantons: 0

Mots d'ordre:

-Oui: PS, Verts, PEP, PdT, UDF, DS; USS, Travail suisse, USP.
-Non: PRD, PDC (9*), UDC (4*); USAM, Economiesuisse.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, l'**initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été approuvée** par 55,7% des citoyennes et citoyens et par tous les cantons, sans exception. Le taux de participation s'est élevé à 41,7%. L'approbation a été particulièrement massive en Suisse romande et au Tessin. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit seulement de la quinzisième initiative populaire fédérale acceptée en votation.¹⁹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 27.11.2005
ELIE BURGOS

L'**analyse VOX** a montré qu'une bonne majorité des votants (68%) a considéré qu'il s'agissait d'une interdiction générale de produire des aliments génétiquement modifiés et non d'un simple moratoire. Seul un tiers d'entre eux connaissaient véritablement les détails de l'initiative et ont indiqué que cette interdiction ne serait valable que pour les produits émanant de l'agriculture du pays. L'analyse a également montré que deux éléments ont exercé une grande influence sur le comportement de vote: l'attitude fondamentale par rapport au système économique (personnes favorables à l'intervention étatique vs personnes qui privilégient une grande liberté dans l'économie de marché) et le positionnement sur l'axe gauche-droite. Au niveau de ce dernier, plus une personne se classait à gauche, plus elle a voté en faveur du moratoire. Les sympathisants d'un parti ont suivi de manières diverses les recommandations de vote émises par leur parti. Ceux du PS et du PRD s'y sont majoritairement conformés, tandis que la moitié des sympathisants de l'UDC et du PDC ne les ont pas respectées. Pour trois personnes sur quatre qui ont voté « oui », le rejet de la technologie génétique a été la raison principale de leur décision, même si elles ne la rejetaient pas toutes fondamentalement. Pour la grande majorité des personnes qui ont refusé le texte, les arguments en rapport avec la recherche ont été déterminants.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.12.2005
ELIE BURGOS

Suite à cette votation, et afin d'en savoir plus avant de légiférer, le Conseil fédéral a décidé de lancer un **nouveau programme national de recherche** dans le domaine des risques liés à la dissémination d'OGM.²¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 04.01.2006
ELIE BURGOS

Le **projet d'ordonnance sur la coexistence de cultures sans organismes génétiquement modifiés (OGM) et avec OGM**, a été majoritairement **critiqué lors de la procédure de consultation** qui s'est terminée en début d'année. Concrètement, cette ordonnance vise à assurer la protection de la production sans OGM en présence de cultures d'OGM. Les détenteurs d'une licence pour ces dernières devraient ainsi respecter une distance minimale entre les deux types de cultures, afin qu'il n'y ait pas de « contagion » supérieure à 0,5% possible dans un champ sans OGM. Si le PRD s'est prononcé de manière favorable à l'ordonnance, le PS, les Verts, le WWF, Greenpeace et les associations de protection des consommateurs ont jugé celle-ci trop vague et pas assez contraignante. Voir ici, pour l'initiative populaire sur les OGM de l'année 2005.²²

MOTION
DATUM: 13.03.2006
ELIE BURGOS

Sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté une motion Leumann-Würsch (prd, LU), qui demandait au gouvernement d'intensifier, par des **essais pratiques en plein champ** et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la coexistence.²³

MOTION
DATUM: 21.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, suivant par là l'avis du Conseil fédéral, une motion du Groupe socialiste, qui demandait au gouvernement de **trouver des solutions novatrices n'impliquant aucun recours au génie génétique dans l'agriculture**, de veiller à ce que des travaux de recherche traitant le problème de manière aussi complète que possible soient entrepris et que des propositions soient dès lors présentées au parlement. Le Conseil des Etats a toutefois rejeté cette motion en fin d'année, par 24 voix contre 12 et sur avis de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CE), qui jugeait que la liberté de recherche s'en trouverait entravée.²⁴

MOTION
DATUM: 25.09.2006
ELIE BURGOS

Une autre motion du Groupe socialiste, a quant à elle été adoptée par les deux chambres. Cette motion requérait du Conseil fédéral qu'il veuille à ce que le **programme national de recherche sur l'utilité et les risques du génie génétique dans l'agriculture** traite le problème de manière aussi complète que possible. Il chargeait en outre le Conseil fédéral de prévoir des formes de discussion adéquates, afin que les résultats des travaux de recherche puissent être débattus non seulement par les milieux scientifiques, mais aussi par un large public.²⁵

MOTION
DATUM: 25.09.2006
ELIE BURGOS

Une troisième motion du Groupe socialiste relative aux risques du génie génétique a également été acceptée par les chambres. La motion demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que les **risques sanitaires potentiels liés aux plantes et aux aliments génétiquement modifiés** fassent l'objet de recherches, et d'encourager le développement de procédés et de techniques relevant de la biologie moléculaire.²⁶

MOTION
DATUM: 20.09.2007
ELIE BURGOS

A l'instar du Conseil des Etats fin 2006, et sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté une motion Leumann-Würsch (prd, LU), qui demandait au gouvernement d'intensifier, par des **essais pratiques en plein champ** et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la coexistence.²⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.12.2008
ELIE BURGOS

Au mois de mai, le Conseil fédéral a rendu publique son intention de **prolonger jusqu'en 2013 le moratoire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »** approuvé par le peuple et les cantons en 2005. Ce moratoire, qui arrive à échéance en 2010, sera par conséquent prolongé de trois ans, le temps jugé nécessaire pour permettre aux chercheurs de livrer leurs conclusions sur les risques potentiels liés à la coexistence des plantes OGM avec les cultures traditionnelles, dans le cadre d'un programme national de recherche (« Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59)). Le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un message concernant la prolongation du moratoire et clarifier à quel niveau réglementaire cette dernière doit se situer (Constitution fédérale ou loi sur le génie génétique). En décembre, le gouvernement a ouvert une procédure de consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique.²⁸

ANDERES
DATUM: 30.11.2009
ELIE BURGOS

Au mois de juillet, le Conseil fédéral a présenté son **message** relatif à la **modification de la loi sur le génie génétique (Prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture)**. Deux nouvelles dispositions sont introduites dans la loi sur le génie génétique (LGG) du 21 mars 2003. La première, qui constitue l'essentiel de la révision, consiste à intégrer dans cette loi une disposition transitoire qui prolonge de trois ans, soit jusqu'au 27 novembre 2013, le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture. En proposant cette prolongation, le gouvernement entend s'assurer que le Programme national de recherche 59 « Utilité et risques de la dissémination expérimentale des plantes génétiquement modifiées » pourra se poursuivre et s'achever sans pression politique excessive, et que la nécessité de légiférer, s'il y a lieu, sur la mise en circulation dans l'agriculture de plantes, de semences et d'animaux génétiquement modifiés se fondera sur les bases de décision scientifiques nécessaires. La deuxième disposition introduite dans la LGG a pour but de régler au niveau de la loi le droit d'opposition et le droit de recours, prévus dans le cadre de la procédure d'autorisation concernant la dissémination ou la mise en circulation d'OGM destinés à être utilisés dans l'environnement (ce qui nécessite en parallèle une modification de la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983).

En fin d'année, le Conseil des Etats a examiné cet objet. Au nom de la majorité de la commission, Hermann Bürgi (udc, TG) a incité les députés à soutenir cette prolongation. Helen Leumann (plr, LU) s'est opposée, au nom de la minorité de la commission, à la prolongation en question, avant tout au regard de ses inconvénients pour le pôle de recherche suisse. Malgré cela, le plénum s'est rallié à la majorité de la commission par 23 voix contre 14. Il a en outre modifié le projet gouvernemental en chargeant le Conseil fédéral d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés d'ici au 27 novembre 2013, date de l'expiration du moratoire. Au vote sur l'ensemble, les députés ont adopté le

projet amendé par 22 voix contre 13.²⁹

POSTULAT
DATUM: 30.11.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a en outre adopté, par 19 voix contre 11, un postulat Leumann (plr, LU), qui demandait au Conseil fédéral d'intervenir plus activement dans le **débat public sur le génie génétique**, en veillant à ce que les conclusions de la recherche sur la biosécurité menée au cours des vingt dernières années soient notamment versées au débat. Dans ce contexte, la députée demandait au gouvernement de présenter un **rapport** au parlement, dans lequel seront examinés trois points en particulier : 1) la manière dont le débat sur l'utilisation des techniques modernes de la biotechnologie des plantes, en particulier sur les possibilités qu'elles offrent, a été mené en Suisse au cours des trois à quatre dernières années ; 2) si des efforts suffisants ont été faits pour promouvoir les connaissances de la population dans ce domaine ; 3) dans quelle mesure le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'agriculture soutiennent activement la diffusion et la prise en compte des résultats scientifiques, afin de favoriser l'instauration d'un débat objectif, et reposant sur des faits, concernant le génie génétique dans le domaine non humain.³⁰

MOTION
DATUM: 18.03.2016
LAURA SALATHE

Mit der im Dezember 2015 eingereichten Motion „**sinnvolle Vorschriften für eine Kennzeichnung ‚ohne GVO/ohne Gentechnik hergestellt‘**“ beauftragte Jacques Bourgeois (fdp, FR) den Bundesrat, die gesetzlichen Rahmenbedingungen zu lockern und eine Bezeichnungsreglementierung zu ermöglichen, wie sie in den umliegenden Ländern praktiziert werde. Die Schweiz zeichne sich gemäss dem Motionär im Vergleich zu ihren Nachbarländern durch einen systematischen Verzicht auf Gentechnik in der Landwirtschaft aus. Die gesetzlichen Rahmenbedingungen erlaubten es jedoch bisweilen nicht, Lebensmittel mit einem entsprechenden Label zu versehen, solange nicht die gesamte Herstellungskette ohne GVO auskommt. Dies verunmögliche vor allem die Bezeichnung von vielen tierischen Lebensmitteln, da Futtermittelzusätze wie Vitamine oder Enzyme praktisch nur mit GVO hergestellt würden. Eine derart strenge gesetzliche Regelung würden die benachbarten Länder hingegen nicht kennen. Wettbewerbsnachteile für Schweizer Produkte und eine mangelnde Transparenz für Konsumentinnen und Konsumenten seien die Folgen solch ungleicher Bestimmungen, so die Argumentation des Motionärs. Dies gelte speziell für Lebensmittel tierischen Ursprungs: So erhielten Produkte, die ohne GVO hergestellt worden seien, hierzulande keine entsprechende Bezeichnung, während ausländische Produkte nicht deklarieren müssten, dass Futtermittel aus gentechnisch veränderten Pflanzen verwendet worden waren.

Bereits Ende 2014 sei in einem Projekt zur Änderung der Verordnung über gentechnisch veränderte Lebensmittel versucht worden, diese Regelung anzupassen, erklärte der Bundesrat. Der Änderungsvorschlag sei jedoch bei der Vernehmlassung auf eine ablehnende Mehrheit getroffen, die unter anderem aufgrund fehlender Transparenz und Schwierigkeiten bei der Umsetzung gegen den Vorschlag argumentiert habe. Auch habe die Erwartung einer europäischen Verordnung dazu beigetragen, dass das Projekt nicht weiterverfolgt worden sei. In der EU seien diese Arbeiten mittlerweile gestoppt worden, sodass es der Bundesrat als sinnvoll erachtete, diese Thematik erneut in Angriff zu nehmen und eine zufriedenstellende Lösung zu finden. Der Nationalrat folgte dem entsprechenden Antrag des Bundesrats und reichte die Motion an die kleine Kammer weiter.³¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2016
LAURA SALATHE

Ob das 2005 vom Volk angenommene und mittlerweile bereits zwei Mal verlängerte Anbau-Moratorium für gentechnisch veränderte Organismen (GVO) noch einmal für weitere vier Jahre verlängert werden soll, stand 2016 bei der **Änderung des Gentechnikgesetzes** erneut im Zentrum parlamentarischer Diskussionen.

Der Bundesrat schlug vor, aufgrund der weiterhin bestehenden Zweifel bezüglich der Sicherheit der Technologie sowie der fehlenden Nachfrage das bestehende Moratorium für gentechnisch veränderte Organismen für vier Jahre fortzuführen. Falls sich die Meinungen gegenüber der Thematik aber zu einem späteren Zeitpunkt ändern sollten, wolle man darauf eingestellt sein. Zu diesem Zweck befürwortete der Bundesrat eine Koexistenzregelung für GVO- und Nicht-GVO-Anbau nach Ablauf des Moratoriums. GVO-Anbau solle dann bei Bedarf in speziell abgeschirmten Anbaugebieten und innerhalb einer komplett abgetrennten Produktionskette möglich sein.

Die WBK-NR schlug nach ausgiebiger Auseinandersetzung mit dem Thema im Wesentlichen drei Änderungen des Bundesratsvorschlages vor: Die Mehrheit folgte der

Meinung der SP, der Grünen und Teilen der CVP sowie der SVP, welche sich für ein unbefristetes Moratorium stark machten. Da die Forschung nicht genügend schnell bahnbrechende Ergebnisse liefere, sei es besser, im Fall von neuen Erkenntnissen den umgekehrten Weg einzuschlagen. Als zweite Verschärfung des Bundesratsvorschlages sprach sich eine überwiegende Mehrheit der Kommission gegen die Koexistenzregelung aus (18 zu 5 Stimmen bei 2 Enthaltungen). Kritisiert wurde einerseits die massive zusätzliche Bürokratie, welche für eine entsprechende Regelung notwendig wäre, andererseits, dass eine Vermischung von gentechnisch veränderten Pflanzen und herkömmlichen Pflanzen trotz aller Sicherheitsmassnahmen nicht ausgeschlossen werden könne. Drittens betonte die Kommissionsvertretung im Rat, dass es sich keineswegs um ein Technologieverbot handle. So sei die WBK-NR der Forschung stark entgegengekommen, indem bei Annahme des Kommissionsvorschlages Rahmenbewilligungen für Reihenversuche innerhalb eines besonders geschützten Areals möglich werden würden (13 zu 12 Stimmen).

In der nationalrätlichen Diskussion wurde Eintreten ohne Gegenantrag beschlossen. Auch bei der Diskussion um die Koexistenzregelung war das Urteil der grossen Kammer deutlich: Mit 142 zu 47 Stimmen und 2 Enthaltungen stimmten die Parlamentsmitglieder aus allen Fraktionen dafür, die Koexistenzregelung aus dem Gesetzesentwurf zu streichen. Die Opposition bestand aus der Mehrheit der Fraktion der FDP und Minderheiten der SVP-, CVP- und BDP-Fraktionen.

Auch bei der Debatte um die Verlängerung des Moratoriums stellten sich insbesondere die FDP und Teile der SVP gegen den verschärfenden Kommissionsvorschlag. Sie prangerten den mangelnden Einbezug der Erkenntnisse des NFP 59 an, einem vom Nationalfonds finanzierten nationalen Forschungsprogramm. Dieses hatte zum Ziel, Risiken einer Produktion von GVO in der Schweiz zu klären. Die Forscherinnen und Forscher kamen unter anderem zur Erkenntnis, dass Langzeitbeobachtungen und wissenschaftliche Studien bisher keine negativen Effekte einer kommerziellen Nutzung von gentechnisch veränderten Pflanzen auf die Gesundheit von Tieren und Menschen nachgewiesen haben. Aus diesem Grund gab es einen Minderheitsantrag von Seiten der FDP-Fraktion, welcher eine sofortige Aufhebung des GVO-Moratoriums forderte.

Bei der Abstimmung standen sich also das unbefristete Moratorium (Kommissionsmehrheit), eine Verlängerung des Moratoriums um weitere vier Jahre (Minderheit I) und eine sofortige Aufhebung des Moratoriums (Minderheit II) gegenüber. Während die sofortige Aufhebung des Moratoriums nur eine Minderheit des Rates – bestehend aus Mitgliedern der SVP-, FDP- und BDP-Fraktionen – überzeugen konnte (42 zu 144 Stimmen bei 2 Enthaltungen), wurde es bei der zweiten Abstimmung knapp. Die grosse Kammer entschied sich mit 98 zu 89 Stimmen (1 Enthaltung) dafür, das Moratorium um weitere vier Jahre, bis zum 31. Dezember 2021, zu verlängern. Somit ging der Gesetzesentwurf weiter in den Ständerat.³²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.03.2017
LAURA SALATHE

In der Frühjahrssession 2017 setzte sich auch der Ständerat mit der **Änderung des Gentechnikgesetzes** auseinander. In der Vorberatung hatte die WBK-SR mit 5 zu 5 Stimmen und Stichentscheid der Präsidentin Häberli-Koller (cvp, TG) beantragt, der Verlängerung des Moratoriums um vier Jahre zuzustimmen. Weiter sprach sie sich mit 7 zu 3 Stimmen gegen die vorgeschlagene Koexistenzregelung des Bundesrates aus.

In der parlamentarischen Debatte wurde gleich zu Beginn eine Differenz zum Nationalrat geschaffen. Entsprechend der Empfehlung des Bundesrates entschied die kleine Kammer, für die Forschung eine Ausnahme zu schaffen, welche es ermöglichen sollte, in der Forschung Organismen freizusetzen, die gentechnisch eingebrachte Resistenzgene gegen Antibiotika enthalten (24 zu 16 Stimmen bei einer Enthaltung). Dies sollte es der Schweiz erleichtern, bei internationalen Forschungsprogrammen mitzuwirken.

Bei der Frage nach der Koexistenzregelung von gentechnisch veränderten und herkömmlichen Organismen folgte der Ständerat dem Nationalrat und lehnte die vorgeschlagene Regelung des Bundesrates mit 25 zu 18 Stimmen und keiner Enthaltung ab. In der Diskussion wurde erläutert, dass man der Auffassung sei, dass die Nachfrage nach Gentech-Produkten nicht gegeben sei und deshalb der Anbau auch nicht unter den vorgeschlagenen Bedingungen erlaubt werden solle. Zudem eigne sich eine Koexistenz nicht für Schweizer Verhältnisse, da die einheimische Landwirtschaft vergleichsweise kleine Betriebe aufweise und eher kleinräumig organisiert sei.

Allerdings entschied der Ständerat eine Bestimmung anzunehmen, welcher von der grossen Kammer zuvor im Rahmen der Diskussion um die Koexistenzregelung gestrichen worden war. Diese hält fest, dass der Bund dafür sorgen soll, dass ein Monitoringsystem aufgebaut wird, welches die unerwünschte Verbreitung von

gentechnisch veränderten Organismen überwacht. Gerade wenn die Schweiz offiziell GVO-frei bleibe, mache es Sinn, allfällige Verunreinigungen frühzeitig zu erkennen, so die Argumentation.

Bei der Frage nach der Verlängerung des Moratoriums stimmte die kleine Kammer dem Vorschlag des Nationalrates wiederum zu. Die Mehrheit der Ständeratsmitglieder stimmte ohne Enthaltungen mit 24 zu 18 Stimmen dafür, das GVO-Moratorium um vier Jahre bis Ende 2021 zu verlängern und lehnte somit einen Minderheitsantrag ab, welcher eine Verlängerung um acht Jahre vorsah.

Nach der Gesamtabstimmung, in welcher der Gesetzesentwurf 39 befürwortende und 2 ablehnende Stimmen erhielt (2 Enthaltungen), ging die Vorlage zur Differenzbereinigung zurück in den Nationalrat.³³

MOTION

DATUM: 14.03.2017
LAURA SALATHE

In der Frühjahrssession 2017 beantragte die WBK-SR dem Ständerat die Annahme der Motion Bourgeois (fdp, FR), welche **sinnvolle Vorschriften für eine Kennzeichnung „ohne GVO/ohne Gentechnik hergestellt“** forderte. Der Motionär wollte erwirken, dass die rechtlichen Bestimmungen derart angepasst würden, dass die Kennzeichnung von GVO-freien Lebensmitteln in der Schweiz mit derjenigen der Nachbarländer harmonisiert werde. In der Schweiz seien die Anforderungen für eine „ohne GVO“-Bezeichnung im Vergleich zum Ausland sehr streng. Die Kommission des Ständerats anerkannte, dass diese Ungleichheiten zwischen schweizerischen und ausländischen Produkten zu Wettbewerbsnachteilen für die inländische Landwirtschaft sowie zu mangelnder Transparenz für Konsumentinnen und Konsumenten führen könne. Wie zuvor schon im Nationalrat und entsprechend der Empfehlung des Bundesrates wurde die Motion Bourgeois auch in der kleinen Kammer ohne längere Diskussion angenommen.³⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 03.05.2017
LAURA SALATHE

In der Debatte um die **Änderung des Gentechnikgesetzes** verblieben drei Differenzen. Die erste drehte sich um die Frage, ob im Forschungsbereich Gene freigesetzt werden dürfen, welche Resistenzen gegen Antibiotika aus der Human- oder Veterinärmedizin aufweisen. Dies war die letzten 15 Jahre in der Schweiz verboten gewesen, soll aber nach der neuen Gesetzgebung erlaubt werden, wenn es nach dem Willen des Bundesrats und des Ständerats ginge. Die nationalrätliche Kommissionsmehrheit schätzte das Risiko indes als zu gross ein und beantragte, am eigenen Ratsbeschluss festzuhalten. Eine Minderheit aus CVP- und FDP-Mitgliedern, für welche sich Christian Wasserfallen (fdp, BE) aktiv einsetzte, erachtete die Vorteile für die Schweizer Forschung als gewichtiger und stellte den Antrag, dem Beschluss des Ständerates zuzustimmen. Die Kommissionsmehrheit vermochte aber mehr Nationalratsmitglieder zu überzeugen, die Differenz blieb mit 132 zu 56 Stimmen (1 Enthaltung) bestehen.

In den beiden anderen Punkten beantragte die Kommissionsmehrheit, der Fassung des Ständerates zuzustimmen. Auch hier gab es jeweils einen Minderheitsantrag von bürgerlicher Seite. Inhaltlich ging es um die Fragen, ob ein Monitoringsystem eingeführt werden soll, welches die Verbreitung von gentechnisch veränderten Organismen überwacht, und ob ein Artikel im Gesetz stehen soll, welcher Verwaltungsmassnahmen definiert, um Zuwiderhandlungen gegen das Gentechnikgesetz zu sanktionieren. In beiden Punkten entschieden sich die Mitglieder der grossen Kammer knapp für die Artikel und somit für die Fassung des Ständerates. Das Monitoringsystem wurde mit 98 Stimmen zu 88 Stimmen und 3 Enthaltungen angenommen, die Verwaltungsmassnahmen erhielten 95 Stimmen, 92 Stimmen gingen gegen die Massnahmen ein (1 Enthaltung). Das Gentechnikgesetz wurde mit der letzten Differenz zurück an den Ständerat gegeben.³⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.06.2017
LAURA SALATHE

Die letzte Differenz, die Verwendung von Antibiotikaresistenzgenen in der Forschung betreffend, wurde im Ständerat behandelt. Die Mehrheit der Kommission schlug vor, bei der eigenen Fassung zu bleiben, welche die Freisetzung der umstrittenen Gene für Forschungszwecke erlauben will. Ein Minderheitsantrag aus der sozialdemokratischen Fraktion beantragte die letzte Differenz bei der **Änderung des Gentechnikgesetzes** aus dem Weg zu räumen, dem Nationalrat zuzustimmen und die Freisetzung der Gene nicht zu erlauben. Die Befürworter und Befürworterinnen des Antrags argumentierten, dass die Forschung im Labor von der Regelung nicht betroffen sei und dass sie glaubten, dass die Wissenschaft innovativ genug sei, um Lösungen zu finden, welche ohne Freisetzen auskämen. Zusätzlich sei das Risiko, welches eine Freisetzung beinhalte, grösser als der daraus resultierende Nutzen.

Vor der Abstimmung nutzte Bundesrätin Leuthard nochmals die Gelegenheit, um ihren

Unmut über die parlamentarischen Anpassungen des Gesetzesentwurfs kundzutun. Sie kritisierte den Entschluss der Räte, die Koexistenzregelung aus dem Gesetz zu streichen, wodurch diese einen sehr restriktiven Weg gewählt hätten. Der Ständerat beschloss trotzdem sehr knapp, der Minderheit zuzustimmen und die Freisetzung der umstrittenen Gene nicht zuzulassen, und bereinigte somit die letzte Differenz mit 21 zu 20 Stimmen (1 Enthaltung).³⁶

BUNDESRAATSGESCHÄFT
DATUM: 16.06.2017
LAURA SALATHE

In den **Schlussabstimmungen zur Änderung des Gentechnikgesetzes** wurde der Gesetzesentwurf von beiden Räten mit 157 zu 36 Stimmen (3 Enthaltungen) bzw. 30 zu 13 Stimmen (1 Enthaltung) angenommen. Gegen die Vorlage wurde kein Referendum ergriffen.³⁷

STANDESINITIATIVE
DATUM: 06.06.2018
KAREL ZIEHLI

L'initiative cantonale fribourgeoise exigeant une gestion des volumes de production laitière est rejetée par le Conseil des Etats, qui l'a traité en même temps que l'initiative cantonale genevoise et la motion Nicolet (où est exposée plus en détail la teneur des trois textes ainsi que des débats), toute deux s'intéressant aux mêmes problèmes. Elle passe donc aux mains de la commission compétente du Conseil national.³⁸

STANDESINITIATIVE
DATUM: 06.06.2018
KAREL ZIEHLI

L'initiative cantonale genevoise intitulée "La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire" est rejetée par le Conseil des Etats, tout comme l'initiative cantonale fribourgeoise et la motion Nicolet (où est exposée plus en détail la teneur des trois textes ainsi que des débats) se penchant toutes deux sur les mêmes problèmes.³⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.11.2018
KAREL ZIEHLI

Le débat sur les OGM s'est une nouvelle fois ravivé avec l'arrivée sur le marché européen de champignons américains modifié par mutagenèse. Ce procédé consiste à modifier le génome d'une plante, mais sans y introduire de gènes étrangers, comme c'est le cas des méthodes classiques d'OGM. Ces nouvelles techniques ont notamment été rendues possible par l'invention des ciseaux génétiques appelés **Crispr/Cas9**, également utilisé dans d'autres domaines (médical, etc.). Dans le cas des champignons cités ci-dessus, les chercheurs ont simplement supprimé les gènes responsables du brunissement de ceux-ci. Soumise à ce cas, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé que les aliments ayant été modifiés par ces techniques de mutagenèse s'apparentent à des organismes génétiquement modifiés et tombent donc sous la loi gérant ces méthodes de production. Elle a considéré, en effet, que les mêmes effets que ceux générés par les OGM sont recherchés au travers de cette méthode et que le principe de précaution doit donc primer.

Cette décision a un impact considérable sur de nombreux aspects. En effet, ces nouvelles techniques sont vues, par certains, comme une solution pour l'agriculture du futur, avançant que l'utilisation de pesticides peut être drastiquement réduite par l'amélioration de certaines caractéristiques des végétaux. De plus, ils avancent que les techniques de mutagenèse constituent une simple accélération de la sélection végétale classique qui peut, elle, durer des dizaines d'années. La décision de la CJUE est donc un coup de frein à la recherche dans ce domaine. Les opposant.e.s à cette technique se sont, eux, réjouis de cette décision. Ils considèrent, en effet, que les techniques de mutagenèses sont un moyen d'introduire les OGM par la petite porte, comme le redoutent l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique et l'Association des petits paysans qui ont déposé à Berne une pétition (18.2018) munie de 30'000 signatures à ce sujet.

On pensait la Suisse directement touchée par cette décision. Markus Hardegger, spécialiste à l'OFAG, précisait dans les médias que la Confédération adopte, en principe, la même base légale que l'Union européenne. Mais, contre toute attente, le Conseil fédéral a annoncé, fin 2018, vouloir se montrer plus libéral en la matière que la CJUE. Il ne souhaite pas mettre toutes ces méthodes dans le même panier et veut ainsi différencier les produits issus de ces nouvelles méthodes des OGM classiques. Dans son communiqué de presse, il a déclaré que: «Si, d'un point de vue scientifique et juridique, cette nouvelle technologie est considérée comme une technique de modification génétique, il n'est en revanche pas encore clair si les produits issus de cette technologie doivent être considérés comme des organismes génétiquement

modifiés au sens de la législation actuelle.» Dans ce contexte, il faut rappeler que la production d'OGM en Suisse est soumise à un moratoire jusqu'en 2021. Le Conseil fédéral a donc chargé l'Administration fédérale d'élaborer un projet de modification de la LGG afin de prendre en compte ces nouvelles technologies. Ce projet sera ensuite soumis à une procédure de consultation.⁴⁰

POSTULAT

DATUM: 18.12.2020
KAREL ZIEHLI

La députée vaudoise Isabelle Chevalley (pvl, VD) demande aux autorités fédérales de rédiger un **rapport définissant clairement ce que sont les OGM**. En effet, des nouvelles technologies de génie génétique sont apparues ces dernières années – dont fait partie la technologie appelée Crispr/Cas9 – dans les laboratoires de recherche et un débat fait rage pour savoir si elles doivent être considérées comme des OGM ou non. Cette définition a son importance, un moratoire sur les OGM faisant actuellement foi en Suisse. Concernant la technologie dite Crispr/Cas9, le Conseil fédéral a récemment décidé de la considérer comme telle, ne permettant pas son utilisation dans les champs suisses.

Le postulat a été tacitement accepté.⁴¹

MOTION

DATUM: 10.06.2021
KAREL ZIEHLI

La motion a été classée par les chambres fédérales, le Conseil fédéral ayant changé la législation afin de permettre l'étiquetage «sans OGM» des produits alimentaires provenant d'animaux n'ayant pas été nourris avec des fourrages contenant des OGM.⁴²

MOTION

DATUM: 17.06.2021
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a voté en faveur d'une **prolongation du moratoire sur les OGM** de quatre ans à compter du 1er janvier 2022. Esther Friedli (udc, SG) a défendu ce texte déposé par l'actuel président de la chambre du peuple, Andreas Aebi (udc, BE), en faisant l'éloge d'une production suisse pouvant se targuer de se déclarer «sans OGM», ce qui représente une plus-value sur les marchés. Elle a toutefois fait remarquer que la recherche et l'innovation ne sont pas concernées par ce moratoire; des recherches qui pourraient bientôt permettre une coexistence des deux modes de cultures (classique et avec OGM).

Cette motion était combattue par le libéral-radical bernois Christian Wasserfallen (plr, BE), pour qui il serait enfin temps d'écouter la science à ce sujet. Il a notamment fait référence au projet 59 du Fonds national suisse (FNS) qui, il y a quelques années, arrivait à la conclusion que les OGM ne représentent pas de danger, tant pour la santé qu'en terme de dissémination. Il a également fait mention des nouvelles techniques génétiques prometteuses à de nombreux égards, mais frappées du tampon OGM en Suisse et en Europe. Son argumentaire n'aura convaincu que 35 de ses collègues (contre 144 et 11 abstentions), venant pratiquement toutes et tous de ses propres rangs. Le groupe vert/libéral s'est, quant à lui, majoritairement abstenu.⁴³

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 30.06.2021
KAREL ZIEHLI

Le Conseil fédéral a présenté son message quant à la **modification de la loi sur le génie génétique**, ayant pour but de prolonger le moratoire sur les OGM jusqu'à fin 2025. Depuis 2005 et l'acceptation de l'initiative demandant la mise en place d'un moratoire sur ces organismes, le Parlement a renouvelé par trois fois l'interdiction limitée dans le temps de la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés. Le Conseil fédéral estime qu'aucun consensus politique sur la question n'existe pour l'heure, légitimant ainsi la poursuite du statut quo. Ce laps de temps permettra aux autorités d'éclaircir certaines questions, notamment par le biais du rapport demandé par Isabelle Chevalley (pvl, VD) en la matière. Il s'agira, entre autres, de se pencher sur les nouvelles techniques de modifications génétiques.

La commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) s'est largement ralliée au projet du Conseil fédéral (par 20 voix contre 1 et 2 abstentions), confirmant ainsi une position déjà adoptée par la chambre du peuple lors de la session d'été 2021. Par ailleurs, la commission a déposé un postulat (Po. 21.3980) chargeant le Conseil fédéral d'examiner certains aspects touchant aux OGM, tels que la coexistence entre différents types d'agriculture, les risques liés aux nouvelles techniques et le choix laissé aux consommateurs et consommatrices.⁴⁴

POSTULAT
DATUM: 23.09.2021
KAREL ZIEHLI

Le postulat déposé par la CSEC-CN pour **éclaircir certains points entourant le moratoire sur les OGM** a été tacitement accepté par la chambre basse. Les discussions ont eu lieu dans le cadre du projet de modification de la loi sur le génie génétique et ont principalement tourné autour de la mise en place d'exceptions à ce moratoire pour les nouvelles techniques génétiques qui n'impliquent plus nécessairement l'ajout de matériel génétique étranger. Le rapport, que le Conseil fédéral se doit désormais de rédiger, devra se pencher sur la sécurité de ces nouvelles techniques, sur la protection des consommateurs, sur la cohabitation entre différents types de culture ainsi que sur la question de la responsabilité d'une contamination entre cultures.⁴⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 23.09.2021
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a décidé de soutenir la modification de la loi sur le génie génétique telle que proposée par le Conseil fédéral. Deux propositions de minorités auraient voulu ouvrir la porte aux nouvelles techniques génomiques. D'un côté, la minorité Bäumle (pvl, ZH) proposait d'exclure du moratoire les plantes issues de nouvelles techniques génomiques qui ne font pas recours à l'ajout de matériel génétique étranger. De l'autre côté, la minorité défendue par Christian Wasserfallen (plr, BE) souhaitait inclure une exception à ces techniques dans une acceptation assez large. Les deux propositions ont, tout d'abord, été confrontées, débouchant sur un large soutien de la minorité Bäumle (160 voix contre 28 et 2 abstentions). Par la suite, c'est par 147 voix contre 42 et 2 abstentions que les député.e.s ont choisi de soutenir la proposition de la majorité de la CSEC-CN – à savoir, suivre le Conseil fédéral – au détriment de la minorité Bäumle. Les groupes PLR et vert/libéral ont fait front commun contre le reste du Parlement. Toutefois, les députés et députées ont décidé de soutenir le postulat 21.3980 de la CSEC-CN mandatant le Conseil fédéral d'analyser les risques posés par ces nouvelles technologies de génie génétique.⁴⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.11.2021
KAREL ZIEHLI

Contrairement au Conseil national, une majorité de la CSEC-CE souhaite mettre en place des exceptions pour les nouvelles techniques génétiques dans le cadre de la modification de la loi sur le génie génétique. Par 6 voix contre 6 et la voix prépondérante du président de commission, Hannes Germann (udc, SH), les sénatrice.teurs sont invité.e.s à reprendre une proposition refusée par le Conseil national, à savoir, autoriser les «organismes génétiquement modifiés auxquels aucun matériel génétique transgénique n'a été ajouté». A cet égard, la CSEC-CE en a profité pour déposer un postulat (21.4345) qui mandate le Conseil fédéral d'évaluer les possibilités d'exempter ces nouvelles techniques du moratoire.⁴⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.12.2021
KAREL ZIEHLI

Alors que la prolongation du moratoire concernant les OGM dits classiques n'a pas été source de débats parmi les sénatrice et sénateurs, l'ajout d'un alinéa dans la loi sur le génie génétique (LGG), autorisant la mise en circulation d'organismes ne possédant pas de matériel génétique transgénique, a divisé la chambre haute. Comme expliqué par le rapporteur de la commission, Hannes Germann (udc, SH), cette exception s'accompagnerait d'une obligation de prouver les différences avec les techniques classiques ainsi que de démontrer l'utilité de leur mise en circulation. Ces demandes d'exception seraient analysées par la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) et la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH). Selon le sénateur Germann, cette ouverture pour le moins modeste est nécessaire pour suivre l'évolution à l'internationale dans ce domaine de recherche et pour ne pas rendre la Suisse encore plus dépendante de l'étranger à l'avenir. Pour avoir une vue plus exacte sur ces nouvelles techniques de génie génétique, il a également appelé à accepter le postulat 21.4345 de la CER-CE «Procédés de sélection par édition génomique». S'opposant à une telle ouverture, la sénatrice jurassienne Elisabeth Baume-Schneider (ps, JU) a appelé ses collègues à faire preuve d'humilité face à ces nouvelles technologies et à prendre le temps d'analyser leur bien-fondé. Elle a donc plaidé pour une acceptation tant du postulat que du projet tel que soumis par le Conseil fédéral, rappelant que la recherche n'était pas touchée par ce moratoire.

Pour le Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga a défendu la prolongation du moratoire, sans modification, faisant remarquer que les nouvelles techniques d'édition génomique étaient très diverses, allant de modifications très légères à des procédés très complexes de modifications du génome. Selon elle, il n'est pas logique d'introduire des exceptions sur ces nouvelles techniques, alors même qu'on a bien moins de recul que sur les méthodes classiques. De plus, la ministre socialiste a rappelé qu'il n'existe, pour l'heure, pas encore de méthodes fiables pour déterminer si un produit a été modifié

grâce aux nouvelles techniques génomiques, ce qui représente un problème en ce qui concerne la transparence envers les consommatrices et consommateurs. Les autorités, qui ont mandaté l'Université de Neuchâtel de se pencher sur ce problème, souhaitent donc attendre qu'une telle traçabilité soit possible avant d'autoriser une mise en circulation de ces organismes. De plus, la proposition de la commission est formulée de telle sorte que d'autres organismes modifiés, autres que végétaux, mais dont aucun matériel étranger n'a été ajouté, pourraient être autorisés. Simonetta Sommaruga a regretté que cette discussion-là ait été lacunaire lors des débats en commission, alors que des insectes, des bactéries ou encore des virus employés dans la lutte contre les nuisibles pourraient être autorisés si le Parlement acceptait la proposition de commission.

Ainsi, **les sénatrices et sénateurs n'ont pu être départagés sur la proposition de la CER-CE que par la voix prépondérante du président de la chambre haute**, Thomas Hefti (plr, GL), **qui s'est rangé du côté d'une ouverture du moratoire** (21 voix contre 21 et 2 abstentions). Les partisan.ne.s de cette ouverture ont pu compter sur la voix de la bâloise Eva Herzog (ps, BS) qui, seule socialiste à adopter cette position, aura également contribué à faire la différence. Au vote sur l'ensemble, la modification de la loi a été acceptée par 42 voix contre 1 et 1 abstention.

Deux autres objets ont été débattus dans ce cadre: la motion 19.4225 Aebi (udc, BE) «Moratoire sur les OGM. Prolongation» ainsi que l'initiative 21.308 du canton du Vaud «Pour une Suisse sans OGM!».

La question de l'ouverture du moratoire aux nouvelles techniques génétiques a motivé la création d'une association regroupant des grands groupes agroalimentaires (Migros, Coop, Denner) et des organisations agricoles (Légumes suisses, Fruit-Union Suisse, IP-Suisse, Fenaco, etc), association nommée «Les variétés de demain». Elle voit dans ces nouvelles technologies une possibilité de développer une agriculture plus durable. La Fédération romande des consommateurs continue, elle, à s'opposer à ces techniques qui devraient tout d'abord être soumises à plus de recherches avant de pouvoir être disséminées dans la nature, comme l'a défendu Sophie Michaud Gigon (verts, VD), conseillère nationale et secrétaire générale de l'organisation de protection de consommatrices et consommateurs. Elle dit espérer pouvoir compter sur le soutien de paysan.ne.s au Conseil national, alors que le président de l'USP Markus Ritter (centre, SG) considère qu'une telle ouverture serait prématurée. Cet avis n'est pas partagé par la responsable d'Agroscope, Eva Reinhard, qui souhaiterait que le Parlement ose faire ce pas. Dans une longue interview accordée à l'Aargauer Zeitung, elle a rappelé que les OGM représentent une chance pour une agriculture plus durable, ces techniques étant prometteuses à bien des égards. Citant quelques exemples d'application des anciennes et nouvelles méthodes de génie génétique, elle est revenue sur celui de la betterave sucrière qui souffre en Suisse de la prolifération d'un insecte dont il est difficile de venir à bout sans l'utilisation de certains néonicotinoïdes interdits par le Conseil fédéral. Il serait relativement simple, selon la chercheuse, de développer une nouvelle sorte de betterave, grâce aux techniques de génie génétique, qui puisse résister à ce nuisible sans utilisation de pesticide. Eva Reinhard est persuadée que la population est prête pour une ouverture du moratoire, citant une récente enquête menée par l'EPFZ en 2021 qui montrent que les lignes sont peut-être en train de bouger. En effet, à la question de savoir quelles techniques ils et elles privilégieraient pour lutter contre le mildiou de la pomme de terre (pourriture), une majorité de répondant.e.s se sont prononcé.e.s pour les techniques classiques de génie génétique (ajout d'un gène étranger de patate sauvage), les autres options étant l'utilisation de fongicides synthétiques, de cuivre ou l'édition génomique.

A voir si le Conseil national change de position pour se rallier au Conseil des Etats. Cela dépendra principalement de la position des député.e.s du Centre et de l'UDC, alors que les Verts/libéraux ont d'ores et déjà affirmé être ouverts à une telle modification.⁴⁸

MOTION
DATUM: 02.12.2021
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats a classé la motion Aebi (udc, BE) demandant de **prolonger le moratoire sur les OGM**, afin d'éviter une redondance avec le projet de modification de la Loi sur le génie génétique (LGG) du Conseil fédéral à la teneur similaire. Les débats ont été menés dans le cadre de ce projet-ci.⁴⁹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 02.12.2021
KAREL ZIEHLI

La chambre haute a rejeté l'initiative déposée au Parlement par le canton de Vaud pour une Suisse sans OGM, suivant ainsi l'avis de sa commission (6 voix contre 0 et 5 absentions). Celle-ci créerait, selon la CER-CE, une redondance avec le projet de modification de la LGG proposé par le Conseil fédéral. Durant le même débat, le Conseil des Etats a pris la décision de prolonger le moratoire sur les OGM, tout en y incluant une exception pour les nouvelles techniques génétiques.⁵⁰

POSTULAT
DATUM: 02.12.2021
KAREL ZIEHLI

La chambre haute demande au Conseil fédéral d'analyser les possibilités d'exclure du moratoire sur les OGM les nouvelles techniques de génie génétique, alors même que cette chambre a décidé, lors du même débat, d'exclure les nouvelles techniques n'impliquant pas l'ajout de matériel génétique transgénique. Cette situation paradoxale a notamment été critiquée par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui aurait trouvé plus cohérent d'accepter le postulat avant de modifier le projet d'acte. Le Conseil fédéral a une année pour analyser la situation.⁵¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.01.2022
KAREL ZIEHLI

La majorité de la CER-CN a proposé à sa chambre d'adapter la décision émanant du Conseil des Etats. Pour cela, elle a formulé une proposition de compromis chargeant le Conseil fédéral de présenter d'ici à 2024 un projet d'acte afin de clarifier les modalités pour une autorisation des nouvelles techniques de sélection. Il s'agirait de soumettre les produits à une homologation évaluant les risques de leur mise en circulation, tout en tenant compte de la plus-value pour l'agriculture, l'environnement et les consommatrices et consommateurs par rapport aux techniques de sélection usuelles. Une minorité de la commission a souhaité rajouter des exigences plus strictes pour permettre la mise en circulation de tels produits tandis qu'une seconde minorité de la commission ne veut, pour l'instant, pas entendre parler d'une telle ouverture, préférant attendre le rapport des autorités en réponse aux postulats 20.4211 et 21.3980.⁵²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.03.2022
KAREL ZIEHLI

À une majorité assez nette, le Conseil national a suivi la proposition de compromis de sa commission sur la question des nouvelles techniques de sélection. La minorité, qui s'est vainement opposée à ce changement de cap, n'a pas réussi à introduire de critères plus poussés pour le système d'homologation.

Alors que le Conseil national refusait d'entrer en matière sur une possible autorisation de ces nouvelles techniques il y a quelques mois encore, c'est le changement de position de l'UDC et du Centre qui explique qu'une majorité a pu se dégager ; un changement de position qui coïncide avec celui de l'USP qui s'est dit ouverte à la discussion et un positionnement favorable de certains grands distributeurs (Migros, Coop et Fenaco en tête). Alois Huber (AG), pour l'UDC, a tenu à rappeler que les vieilles technologies génétiques ne sont pas concernées, faisant une distinction claire avec l'édition génomique, dont il est question ici. Il estime que cette dernière permettra de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes, alors que les changements climatiques, la sécheresse, la réduction des pesticides et l'augmentation de la population globale font pression sur l'agriculture. De plus, il n'est, selon l' élu agrarien, pas possible de distinguer les plantes obtenues par l'intermédiaire de ces nouveaux procédés, des plantes ayant subi naturellement des mutations. Le groupe vert/libéral s'est également prononcé pour cette solution de compromis, Thomas Brunner (SG) la justifiant par la nécessité d'adopter des idées de régulation intelligentes, alors que ces technologies connaissent un essor fulgurant. Le groupe PLR s'est rallié, sans surprise, à la proposition de la majorité, Christian Wasserfallen (BE), s'appuyant sur les prises de position de différents organes scientifiques et entités concernées par le sujet. Une majorité du groupe du Centre a aussi décidé de suivre cette position, souhaitant une autorisation, à moyen terme, de ces nouvelles technologies. Seuls les partis de gauche n'ont pas voulu du projet tel que présenté par la commission, déposant trois propositions de minorité. L'une d'entre elle proposait de ne pas entrer en matière sur une ouverture aux nouvelles techniques de sélection, tandis que les deux autres visaient à renforcer les critères de contrôle (notamment s'agissant de la propagation des nouvelles variétés et de la protection des consommateurs et consommatrices). Le Conseil fédéral, quant à lui, s'est positionné en faveur du statu quo, et a demandé, par la voix de la ministre de l'environnement, Simonetta Sommaruga, de ne pas entrer en matière sur ce nouveau paragraphe et ainsi de soutenir la minorité allant en ce sens. Les sept sages auraient préféré attendre les études en réponse aux trois postulats traitant de ce sujet (Po. 20.4211, Po. 21.3980, Po. 21.4345) avant d'aller de l'avant.

Au final, les trois propositions de minorité ont été rejetées à proportion égale. Celle souhaitant en rester au projet d'origine – à savoir, pas d'entrée en matière sur ces

nouveaux procédés – l'a été par 112 voix contre 74. La répartition des forces montre un bloc formé par le PLR et une large majorité des membres de l'UDC, du Centre et des Vert'libéraux contre la gauche et le PEV. Le moratoire sur les OGM dits classiques a, quant à lui, été tacitement prolongé jusqu'à fin 2025.⁵³

STANDESINITIATIVE
DATUM: 02.03.2022
KAREL ZIEHLI

L'initiative déposée par le canton de Vaud n'a trouvé aucun relai au Conseil national, les débats entourant l'avenir des OGM s'étant concentrés sur la modification de la Loi sur le génie génétique (LGG) discutée simultanément. La décision du Conseil national, en phase avec l'avis de sa commission, met donc un terme au parcours de l'initiative du canton de Vaud.⁵⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.03.2022
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats a tacitement suivi la chambre basse en acceptant le compromis qui charge le Conseil fédéral d'élaborer, d'ici à 2024, un projet d'acte concernant les nouvelles techniques de sélection génétique. Pour la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats CSEC-CE), cette solution permettra, d'une part, de mener une procédure de consultation en bonne et due forme et, d'autre part, de prendre en compte une décision de l'Union européenne (UE) encore en suspens à ce sujet – en Europe, les nouveaux procédés sont à l'heure actuelle inscrits dans la loi sur les OGM –, comme précisé par Hannes Germann (udc, SH). Pour le Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga s'est également exprimée en faveur d'une acceptation de la proposition du Conseil national, un travail de l'Administration fédérale étant de toute manière prévue d'ici à 2024 sur ces questions. Au vote final, tant le Conseil des Etats que le Conseil national ont accepté à l'unanimité le projet de loi modifié. Toutefois, 69 élu.e.s se sont abstenus.e.s au Conseil national et 3 au Conseil des Etats. Les membres des groupes socialistes et verts ont constitué la majorité des abstentionnistes, celles et ceux-ci étant en faveur d'une prolongation du moratoire mais critiquant l'ouverture faite aux nouvelles techniques de sélection.⁵⁵

Pflanzliche Produktion

ANDERES
DATUM: 28.07.2000
FRANÇOIS BARRAS

Alors que le débat sur les organismes génétiquement modifiés était à peine entré dans sa phase parlementaire, **l'Office fédéral de la santé publique a donné un avis positif envers le type de maïs Mon810 modifié en laboratoire** et résistant à la larve de la pyrale. Cette décision, prise de concert avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages et l'Office fédéral de l'agriculture, pourrait à terme aboutir à l'importation et à la culture de cette céréale qui, selon les différents Offices, ne présentent pas de danger pour l'homme et les animaux. L'Union suisse des paysans s'est déclarée surprise par cette décision, qualifiée de «provocation» par l'Association suisse pour la défense des moyens et petits paysans et de «cynisme» de la part de Greenpeace.⁵⁶

POSTULAT
DATUM: 08.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté un postulat de la CSEC-CN demandant au gouvernement de présenter des mesures permettant de sauvegarder et de développer les compétences de la Suisse en terme de recherche en **biotechnologie végétale** une fois l'achèvement du PNR 59.⁵⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le **Conseil national** a traité du message relatif à la **loi sur le génie génétique (LGG)** adopté par le Conseil des Etats l'année précédente. Il vise, d'une part, à prolonger le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture et, d'autre part, à réglementer le droit d'opposition et de recours prévu dans le cadre de la procédure d'autorisation de mise en circulation d'OGM. La commission de la Science de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) a recommandé d'approuver le projet modifié par le Conseil des Etats en affirmant qu'il ne s'agit pas de prendre position sur les OGM mais de prolonger le moratoire en attendant les conclusions du programme national de recherche qui étudie les impacts et les risques d'une dissémination (PNR 59). Toutefois, une minorité Malama (plr, BS) a proposé de ne pas entrer en matière estimant qu'il s'agit d'une question politique à laquelle le programme ne pourrait pas répondre et que cette attente défavorise le pôle de recherche suisse. L'entrée en matière a tout de même été approuvée par 108 voix contre 71. Les groupes PLR et UDC ont rejeté le projet de loi. Malgré de fortes divisions, la majorité du groupe PDC s'est prononcée en faveur de la

prolongation du moratoire. Les groupes socialiste et écologiste l'ont soutenu à l'unanimité estimant que la LGG crée les conditions adéquates permettant le bon déroulement du PNR 59 et garantit une production agricole favorable à l'économie et l'agriculture suisses. Une proposition Noser (plr, ZH) de renvoi au Conseil fédéral avec la tâche de compléter la LGG afin d'assurer les conditions de coexistence entre l'agriculture traditionnelle et celle utilisant des OGM a été rejetée par 109 voix contre 71. La majorité de la commission a estimé que le temps nécessaire à cette modification est insuffisant, au vu de la fin du moratoire en 2010, et que les connaissances ne sont pas disponibles. Les majorités des groupes PLR et UDC ainsi que la minorité du groupe PDC ont soutenu la proposition. Le Conseil national a modifié la proposition du Conseil des Etats sur un point mineur relatif à la terminologie utilisée pour finalement l'adopter par 106 voix contre 68. Lors de la procédure d'**élimination des divergences**, la chambre haute a rallié la position de la chambre basse. Au vote final, la chambre des cantons a adopté le projet par 33 voix contre 10 et la chambre du peuple par 114 voix contre 74.⁵⁸

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 17.05.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'EPFZ et la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ont constaté, dans le cadre du PNR 59 visant à analyser l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées, que les **cultures OGM** sont coûteuses et que leur rentabilité est pour le moins relative. L'EPFZ estime ainsi qu'un franc dépensé pour la recherche coûte 1,26 francs pour des mesures de sécurisation des sites. Ainsi, les surcoûts induits dans des mesures évitant la contamination des cultures conventionnelles voisines ne sont pas toujours compensés par la productivité des OGM.⁵⁹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 29.08.2012
JOHANNA KÜNZLER

Ende August präsentierten Wissenschaftler in Bern die Ergebnisse des **Nationalen Forschungsprogramms 59** über Nutzen und Risiken der Freisetzung gentechnisch veränderter Pflanzen (GVP). In der Auswertung der insgesamt 30 Forschungsprojekte kamen sie zum Schluss, dass GVP nach derzeitigem Wissensstand weder der menschlichen Gesundheit noch der Umwelt, genauer gesagt Insekten, Mikroorganismen oder Boden, schaden würden. Qualitativ sei kaum ein Unterschied zu konventionell gezüchteten Pflanzen zu bemerken, ausserdem würde die Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Landwirtschaft durch die niedrigere Umweltbelastung dieser Pflanzen und durch eine Senkung der Produktionskosten gestärkt. Allerdings wäre die Trennung der GVP von normalen Pflanzen mit Isolationsabständen zwischen Feldern, der Reinigung landwirtschaftlicher Maschinen und der Trennung der Warenflüsse sehr kostenintensiv, was die Rentabilität des GVP-Anbaus wiederum senke.⁶⁰

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 13.09.2013
JOHANNA KÜNZLER

Ende Januar schickte der Bundesrat eine **Vorlage zur Koexistenzregelung** zwischen genetisch veränderten und konventionellen Pflanzen in die Vernehmlassung. Durch Ergänzungen und Änderungen im Gentechnikgesetz und den dazu gehörenden Verordnungen sollten die legalen Grundlagen gelegt werden für den Anbau von gentechnisch veränderten Organismen (GVO) nach Ende des bis 2017 geltenden Moratoriums. Konkret schlug der Bundesrat Sicherheitsabstände zwischen Feldern mit genetisch verändertem Saatgut und konventioneller Landwirtschaft vor: Für Kulturen wie Kartoffeln, Soja oder Weizen sollte dieser Abstand 12 Meter, für Mais gar 100 Meter betragen, da dessen Pollen weiter fliegen würden. Auch die Trennung der Warenflüsse sollte über die gesamte Produktionskette hinweg gewährleistet werden, damit man den Konsumentinnen und Konsumenten Wahlfreiheit garantieren könne. Das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) würde ausserdem ein zentralisiertes Anbauverzeichnis führen, welches von Direktbetroffenen wie etwa benachbarten Landwirten eingesehen werden könnte. Schliesslich sollte auch die Einrichtung gentechfreier Zonen ermöglicht werden, falls dies die Bauern einer Region so wünschten oder wenn es vom betroffenen Kanton aufgrund von Gebieten mit hohem Naturwert als erstrebenswert erscheinen würde. Die öffentlichen Reaktionen fielen gemischt aus: Der Bauernverband (SBV) kritisierte die vorgeschlagenen Sicherheitsabstände als zu klein, Greenpeace und die Grünen bekräftigten zudem, dass sie die Aufrechterhaltung des Verbots auch nach Ablauf des Moratoriums begrüssen würden. Von Seiten der Economiesuisse wurde der Entwurf hingegen begrüsst: Wenn man den Anbau von GMO weiterhin verhindere, werde damit der Forschungs- und Wirtschaftsstandort Schweiz geschwächt. Franz Bigler, Leiter der Gruppe „Biosicherheit“ bei Agroscope Reckenholz-Tänikon, kritisierte die geplanten Abstände zwischen genetisch veränderten und konventionellen Pflanzen als zu gross: Es handle sich dabei um Verdopplungen der Werte, welche von der Forschung empfohlen würden. Während der Herbstsession teilte Bundesrätin Doris Leuthard dem Ständerat im Rahmen einer Diskussion über eine schliesslich verworfene Motion Ritter

(cvp, SG) mit, dass die Vernehmlassung „massiv negative Reaktionen“ ausgelöst habe (Mo. Ritter, 12.3028). Zwei Drittel aller Vernehmlasser hätten das vorgeschlagene Modell verworfen, man suche nun nach einer anderen Lösung.⁶¹

Lebensmittel

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 04.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Un important débat a vu le jour, principalement en Suisse alémanique, autour des expériences pratiquées à la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins (VD) sur la **modification de facteurs héréditaires de certains types de pommes de terre** (bintje). La recherche incriminée consiste à modifier génétiquement des patates afin de les rendre résistantes à certaines maladies. La polémique, engagée par certaines organisations écologiques, a éclaté lorsque des tests en plein air ont été envisagés, au vu des bons résultats obtenus "in vitro". Les opposants ont prétendu qu'il pouvait exister des risques de dissémination du gène dans la nature, que cela pourrait créer un précédent fâcheux et ont dénoncé l'absence de dispositions juridiques en la matière. Les chercheurs de Changins ont contesté cette argumentation et ont affirmé qu'il n'y avait aucun risque de transmission de gène. La polémique a connu son intensité maximum lorsque des membres de l'organisation Greenpeace occupèrent la serre de Changins dans le but d'empêcher l'expérience et furent délogés ensuite par la gendarmerie.

Le Conseil Fédéral autorisa finalement l'expérience "in vivo" en se basant sur les recommandations de deux commissions consultatives qui l'assurèrent que les risques étaient inexistantes. Les organisations de protection de l'environnement protestèrent vivement contre cette décision prise, selon eux, en l'absence de base légale. En automne, la récolte des pommes de terre contestées a permis de constater que la modification génétique avait protégé les tubercules du virus qui les menaçait, malgré certaines transformations de leur forme. Les scientifiques espèrent que ce type de manipulations pourra être étendu à diverses sortes de cultures (vigne, betteraves, fruits, etc.), ce qui permettrait d'abandonner les traitements par produits chimiques. Les organisations de protection de l'environnement ont malgré tout protesté à nouveau, arguant que les conséquences, à terme, de ces expériences étaient inconnues et trop dangereuses (apparition de nouveaux virus, épidémies, dissémination de gènes modifiés).⁶²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

En tout début de l'année sous revue, le Conseil fédéral a présenté son message sur la **«Gen-Lex»**, jetant dans l'arène publique un débat virulent entre représentants de l'économie et groupes écologistes et associations de consommateurs. L'avant-projet «Gen-Lex» avait été mis sur pied, notamment, pour contrer l'initiative populaire «contre les manipulations génétiques» rejetée en juin 1998 par les cantons et le peuple. Le texte a fondamentalement ratifié la volonté de l'exécutif de s'engager dans la voie des organismes génétiquement modifiés (OGM) et de refuser l'idée un moratoire sur le sujet. Toutefois, il a mis en évidence plusieurs critères supposés ménager la chèvre et le chou dans un dossier délicat. Dans la balance écologique, il a déposé des prescriptions de responsabilités civiles plus contraignantes pour le producteur d'OGM: les actions en réparations pourront s'étendre sur trente ans au lieu de dix, prenant en considération que les dommages génétiques peuvent se transmettre d'une génération à l'autre. De plus, les produits traités génétiquement devront être préalablement soumis à une autorisation d'un comité éthique de douze scientifiques et éthiciens, alors que l'Office fédéral de l'environnement conservera un droit de veto important. Autres mesures: les manipulations devront respecter les principes de «dignité de la créature» prévue par la Constitution, et présenter un avantage pour la communauté dans son ensemble.⁶³

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 06.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Toujours concernant les OGM, **le gouvernement a fixé à 0,5 % le seuil de tolérance d'impuretés génétiquement modifiées** présentes dans les semences conventionnelles. Dans une ordonnance entrée en vigueur en milieu d'année, le Conseil fédéral a posé une limite relativement sévère que les importateurs étrangers seront contraints de respecter. Deux-tiers des semences utilisées en Suisse sont issues de l'importation. L'association Greenpeace s'est élevée contre cette mesure jugée par elle encore trop laxiste, arguant que le tolérance zéro, si elle ne peut être absolument atteinte dans les faits, doit au minimum constituer un principe essentiel au niveau politique. Selon Greenpeace, un 0,5% de semences modifiées fertiliserait déjà plus de 30 millions de

plants de maïs transgéniques.⁶⁴

MOTION

DATUM: 18.09.2000
FRANÇOIS BARRAS

Autre opposition aux OGN, **les Verts** ont déposé une motion afin d'**interdire l'utilisation des aliments contenant des gènes résistants aux antibiotiques**. Cette motion visait tout particulièrement le cas du maïs Bt-176, autorisé par la Confédération en 1998. Le groupe écologique, se basant sur des travaux médicaux récents, espérait ainsi obtenir à la fois l'interdiction de ce type d'organismes et l'institution d'un moratoire afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de cette nouvelle forme d'agriculture. Le Conseil national a, dans un vote très serré, accepté la partie de la motion qui demandait, sous forme de postulat, une interdiction de la dissémination d'OGM contenant des gènes résistants aux antibiotiques.⁶⁵

ANDERES

DATUM: 15.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Malgré ces prescriptions, le texte gouvernemental a essuyé les foudres de la gauche. Les Verts ont immédiatement appelé à un **moratoire** soumis à ratification populaire, se basant notamment sur les décisions à cet endroit prises en 1999 par un publiforum entre citoyens et scientifiques. L'UDC, les radicaux et le PDC ont par contre applaudi la démarche plutôt libérale du Conseil fédéral. L'Union suisse des paysans s'est prononcée fermement contre la dissémination d'OGM dans l'agriculture et pour un moratoire de dix ans dans le domaine, récusant ainsi le projet du gouvernement. Plus tard, la commission du Conseil des Etats, première Chambre à empoigner le dossier, a elle aussi mis sur le tapis l'idée d'un moratoire. La commission a insisté sur le caractère sensible et complexe du dossier qui met en jeu aussi bien la santé publique que l'économie suisse, à la pointe de la recherche mondiale dans le domaine génétique.⁶⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 13.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

En 2000, le Conseil fédéral avait transmis son projet Gen-Lex permettant une utilisation nuancée, mais effective, de la recherche génétique dans l'agriculture. Cette décision avait heurté de front la gauche, les verts et plusieurs associations paysannes. Ces opposants se sont fermement engagés en faveur d'un moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGN). **Premier avis parlementaire sur la question, la commission des Etats, par 8 voix contre 4, a rejeté cette idée**. Par contre, elle propose un certains nombres de mesures restrictives afin de ne pas permettre n'importe quelle expérimentation sur les dissémination d'OGN et de renforcer l'arsenal juridique civil et pénal. Le Conseil des Etats a ensuite suivi dans la même proportion les avis de sa commission: par 24 voix contre 16, la chambre haute a refusé le projet d'un moratoire sur les OGN appliqués à la culture en plein champ et à but commercial. Avant de transmettre le dossier au Conseil national, elle a toutefois insisté sur l'importance d'une législation sévère quant aux risques et aux dérives de l'expérimentation génétique.⁶⁷

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 30.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

En illustration indirecte de cette politique, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) a posé son **veto à la demande de l'EPFZ concernant la plantation d'une parcelle de blé génétiquement modifié**, contenant la protéine KP4 («killer protein»). Ce refus fut le troisième en deux ans que l'office a opposé à une telle demande, rappelant que les connaissances scientifiques en la matière étaient insuffisantes et rendaient dangereuse cette expérience pour l'environnement et les humains. Cette décision a déclenché une véritable fronde au sein du monde scientifique et pharmaceutique qui y a vu une «attaque politique» de la part du directeur de l'OFEPF, Philippe Roch. Au lendemain de ce veto, cinq membres de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) ont rendu leur démission à Moritz Leuenberger, au prétexte que leur travail était selon eux systématiquement désavoué par l'OFEPF. De plus, une pétition de plusieurs dizaines de signatures de chercheurs et de représentants de la chimie suisse a été déposée à Berne. Lancée par Gen Suisse, elle demandait de retirer le dossier du génétique des mains de l'OFEPF et, plus précisément, de son directeur. Alors que l'EPFZ annonçait un recours contre la décision de l'office, l'USP et la Fondation pour la protection des consommateurs alémaniques (FPC) se sont déclarés très satisfaits de la position fédérale.⁶⁸

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Allgemeiner Umweltschutz

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 25.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Dans son **programme de législation**, le gouvernement a fixé comme objectif de compléter la législation dans le domaine de la protection de l'environnement, et de faire en sorte qu'elle soit systématiquement mise en oeuvre. Les nouveaux points à inscrire dans la loi sont principalement l'attribution d'une compétence fédérale pour ce qui touche à la manipulation d'organismes génétiquement modifiés, un effort accru en ce qui concerne la protection des sols, l'encouragement au développement de technologies environnementales et la définition de la responsabilité lors d'atteintes à l'environnement. Pour améliorer la protection de l'environnement, le Conseil fédéral souhaite en particulier introduire des instruments conformes à l'économie de marché (taxes incitatives), notamment dans le domaine de l'élimination des déchets. Au niveau international, le gouvernement désire soutenir les recherches dont les objectifs sont la résolution des problèmes écologiques transfrontaliers et globaux. La lutte contre le CO2 devrait tenir une place importante dans son action. Il s'agirait ainsi d'en stabiliser les émissions d'ici l'an 2000, pour les diminuer ensuite. En outre, de nouvelles mesures devraient être prises en ce qui concerne les gaz entrant dans la composition de l'ozone de basse altitude.⁶⁹

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Medizinische Forschung

MOTION
DATUM: 31.01.1990
MARIANNE BENTELI

Fragen der Sicherheit bei der Genmanipulation und der Freisetzung von genetisch veränderten Lebewesen standen im Zentrum neu im Nationalrat eingereichter Vorstösse. Mit drei Motionen (Mo 90.409, Mo. 90.869 und Mo. 90.802) will der Basler Nationalrat Baerlocher (poch, BS) ein Verbot von gentechnologisch hergestellten Lebensmitteln, ein Verbot der Freisetzung von gentechnisch manipulierten Lebewesen und eine Umweltverträglichkeitsprüfung für bio- und gentechnologische Anlagen erreichen. Die drei Motionen wurden nach dem Ausscheiden Baerlochers aus dem Rat abgeschrieben.⁷⁰

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 12.11.1990
MARIANNE BENTELI

Wichtig im Hinblick auf die kommenden Weichenstellungen dürfte sein, dass sich **die drei grossen Bundesratsparteien ausführlich zur Gentechnologie äusserten**. Die liberalste Position nahm dabei erwartungsgemäss die FDP ein. Grundtenor ihrer zwölf Thesen war, dass die positiven Aspekte der Gentechnologie zurzeit eher unterschätzt würden. Eine deutlich restriktive Haltung vertrat demgegenüber die SP. Ihrer Ansicht nach sollte die Gentechnologie nur dort erlaubt sein, wo sie nachweislich die Lebensbedingungen vieler Menschen verbessert und jede Gefährdung von Mensch und Umwelt ausgeschlossen ist. Die CVP wollte strenger reglementieren als die FDP, aber weniger verbieten als die SP.

Konsens herrschte weitgehend in der Humangenetik, wo alle drei Parteien jede Veränderung am Erbmateriale und an frühen Keimzellen ablehnten. Die SP ging hier allerdings noch weiter und wollte jeden Zugriff auf menschliche Eizellen, also auch die In-vitro-Fertilisation und den Embryonentransfer verbieten. Bedingt ja sagten die Parteien zur pränatalen Diagnostik, zur somatischen Gentherapie und zur Genomanalyse, allerdings nur auf freiwilliger Basis und unter der Bedingung, dass diese Untersuchungen nicht als Mittel zur Auswahl von Stellenbewerbern oder zur Risikoverminderung im Versicherungswesen missbraucht würden.

Die Forschung und Anwendung der Gentechnologie bei Tieren und Pflanzen wollten die FDP und die CVP grundsätzlich zulassen, doch müssten vom Bund verbindlich geregelte Sicherheitsvorschriften und Bewilligungs- und Kontrollverfahren den Schutz von Mensch, Tier und Umwelt garantieren. Die SP war auch hier zurückhaltender. Insbesondere forderte sie ein Anwendungs- und Forschungsmoratorium, um den Rückstand der Ökosystemforschung aufzuholen, sowie den Erlass eines strengen Gentechnologiegesetzes, dessen zentrale Punkte die Umkehr der Beweislast und das Verursacherprinzip sein müssten.⁷¹

MOTIONDATUM: 20.03.1991
MARIANNE BENTELI

Im Anschluss an die Beratungen überwies der Rat eine **Motion** der vorberatenden Kommission, die den Bundesrat beauftragt, eine Vorlage zu unterbreiten, welche die **Anwendung von Genomanalysen** regelt und insbesondere die Anwendungsbereiche definiert sowie den Schutz der erhobenen Daten gewährleistet. Nationalrätin Ulrich (sp, SO) zog daraufhin ihre analoge parlamentarische Initiative zurück (Pa.Iv. 89.240). Eine parlamentarische Initiative der inzwischen aus dem Rat ausgeschiedenen Abgeordneten Fetz (poch, BS) für ein Moratorium im Bereich der Gentechnologie wurde dagegen klar abgelehnt (Pa.Iv. 88.234). Zwei Kommissionspostulate zur Forschung über die Auswirkungen der Gentechnologie und zur Bildung einer Kommission für gentechnische Forschung wurden diskussionslos überwiesen (Po. 89.441 und Po. 89.442). Gleich wie der Ständerat beschloss auch der Nationalrat, einer Standesinitiative des Kantons St. Gallen Folge zu geben, welche verlangt, dass der Bund unverzüglich Vorschriften über die DNS-Rekombinationstechniken in Medizin, Landwirtschaft und Industrie erlassen soll. Zwei dringliche Interpellationen (Grüne Fraktion: D.Ip. 91.3040 und Baerlocher, poch, BS: D.Ip 91.3045) zur Freisetzung gentechnisch veränderter Kartoffeln in der eidgenössischen Forschungsanstalt von Changins (VD) wurden nach dieser reichbefruchteten Debatte nicht mehr diskutiert.⁷²

VOLKSINITIATIVEDATUM: 29.04.1992
MARIANNE BENTELI

Bereits während der Abstimmungskampagne zeichnete sich die **Lancierung weiterer Volksinitiativen ab, die eine schärfere Begrenzung der Gentechnologie anstreben**. Als erste wurde die Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie (SAG) aktiv. Ihre Initiative versteht sich als Ergänzung zum Verfassungsartikel, welcher den ausserhumanen Bereich nur sehr generell regelt. Für die SAG sollen dagegen Tiere, Pflanzen und die Umwelt umfassend geschützt werden. Kernpunkte der Initiative sind die Verbote von gentechnisch manipulierten Tieren, von Patenten auf Lebewesen und von Freisetzungsversuchen sowie die Forderung nach gesetzlichen Regeln namentlich für die risikoreiche Forschung und die industrielle Anwendung. Diese von 23 Organisationen aus den Bereichen Umwelt-, Natur- und Tierschutz, Landwirtschaft und Entwicklungspolitik unterstützte Volksinitiative «zum Schutz von Leben und Umwelt vor Genmanipulation» («Gen-Schutz-Initiative») wurde Ende April 1992 lanciert.⁷³

PETITION / EINGABE / BESCHWERDEDATUM: 26.05.1992
MARIANNE BENTELI

In einer Eingabe an den Bundesrat forderte der **Schweizerische Gewerkschaftsbund** eine **generelle gesetzliche Regelung der Bio- und Gentechnologien**. Gemäss SGB müssten die gesundheitlichen und ökologischen Risiken der neuen Verfahren, insbesondere die Folgen arbeitsplatzbedingter Expositionen möglichst rasch in einem staatlichen Forschungsprogramm untersucht werden. Der SGB forderte zudem rechtsverbindliche Richtlinien für die Arbeit mit und an bio- und gentechnologisch veränderten Produkten.⁷⁴

BERICHTDATUM: 17.06.1992
MARIANNE BENTELI

In seinem Bericht über die Legislaturplanung 1991–1995 stellte der Bundesrat seine Sichtweise der **Ausführungsgesetzgebung zum neuen Verfassungsartikel** vor. Für den Teil **Fortpflanzungsmedizin/Genomanalyse** soll ein eigenständiges Gesetz ausgearbeitet werden, welches die Rahmenbedingungen festlegt sowie den Zugang zu den Daten über die Abstammung regelt. Im ausserhumanen Bereich soll der Verfassungsartikel hingegen nicht zu einem eigentlich Gen-Tech-Gesetz führen, sondern nur zur Revision bestehender Gesetze z.B. aus dem Bereich des Umweltschutzes, der Epidemien und der Lebensmittel.⁷⁵

STUDIEN / STATISTIKENDATUM: 20.11.1997
MARIANNE BENTELI

Die Schweizer Bevölkerung steht der **Gentechnologie** am Menschen kritisch, aber auch differenziert gegenüber. Dies ging aus einer repräsentativen **Meinungsumfrage** hervor. Mehrheitlich akzeptiert wird die Gentechnologie in der Medizin (56% der Befragten), vor allem für die Herstellung von Medikamenten (78%) und Impfstoffen (73%). Die gentechnische Forschung - falls sie der konkreten Problemlösung dient und ethisch abgesichert ist - wurde von 69% der Befragten eher befürwortet. Generell abgelehnt wurde hingegen die Gentechnik in der Landwirtschaft: nur gerade ein Viertel der befragten Personen wäre bereit, gentechnisch manipulierte Lebensmittel zu konsumieren.⁷⁶

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Forschung

MOTION
DATUM: 19.03.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil des Etats a transmis comme postulat une **motion** Huber (pdc, AG) qui invitait le Conseil fédéral à présenter deux **projets de loi**, l'un sur le **génie génétique** et l'autre sur la **médecine de la procréation**. Le chef du DFI a répondu qu'il lui paraissait inutile de créer une nouvelle base légale spécialement pour ces deux domaines alors les réglementations relatives à ces sujets sont déjà inscrites dans différents textes législatifs, en particulier la loi sur la protection de l'environnement et celle sur les épidémies. De surcroît, une révision de ces deux textes est actuellement en cours. Pour sa part, le Conseil national a approuvé sous forme de postulat une **motion** Bundi (ps, GR) qui chargeait le Conseil fédéral d'édicter des prescriptions limitant la recherche et les applications de la technologie génétique sur les plantes et les animaux (Mo. 91.3418).⁷⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 12.09.2013
GUILLAUME ZUMOFEN

Le programme national de recherche (PNR) 59, dirigé par Dirk Dobbelaere et Thomas Bernauer, a étudié l'« Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » et a donc ramené sur le devant de la scène le débat sur les **Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**. Les résultats, publiés fin août 2012, ont estimé que les OGM ne représentent aucun risque pour la santé ou pour l'environnement. Cette publication a réalimenté la polémique née de la motion déposée par Ritter (pdc, SG) sur le maintien du moratoire limité dans le temps sur l'utilisation des OGM. En effet, en 2005, à la suite d'une initiative populaire, le peuple et les cantons avaient voté pour un moratoire de 5 ans sur l'utilisation des OGM.⁷⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

PARTEICHRONIK
DATUM: 12.11.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

Am 10. November verabschiedeten die Parteidelegierten der FDP in Bern ein **Thesenpapier** zum Problemkreis Gentechnologie. **Darin werden** unter anderem vom Bund **verbindliche Rahmenbedingungen für die Nutzung gentechnischer Methoden verlangt**. Die Anwendung der Gentechnologie wird befürwortet, wenn dabei folgende Bedingungen eingehalten werden: Wahrung der Menschenwürde, Schutz der natürlichen Umwelt und Erhaltung der genetischen Vielfalt sowie Schutz der Gesundheit und des Wohlergehens von Mensch und Tier.⁷⁹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 09.04.1998
URS BEER

Um das Thema «Gen-Schutz-Initiative» frühzeitig zu besetzen, hatte der SP-Vorstand bereits im August 1997 die **Ja-Parole** gefasst. Die Gesamtpartei war in **dieser Frage aber gespalten**: in einem offenen Brief an die SP-Geschäftsleitung wandten sich namhafte Parteimitglieder, darunter die Ständeräte Aeby (FR) und Plattner (BS), gegen die Ja-Parole aus Furcht, die Gen-Schutz-Initiative würde die Beteiligung der Schweiz an der Gentechnik behindern und viele positive Entwicklungen in der Medizin unterbinden. Ein weiteres Indiz für die Uneinigkeit innerhalb der Partei war die abweichende Parolenfassung zahlreicher SP-Kantonalsektionen (Nein: VD, NE; Stimmfreigabe: BL, JU, VS).⁸⁰

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 19.09.2005
MAGDALENA BERNATH

Nach einer langwierigen Debatte mit über 60 Änderungsanträgen verabschiedeten die Sozialdemokraten in Rapperswil (SG) mit 115:25 Stimmen ein unter der Leitung von Anita Fetz (BS) ausgearbeitetes **Positionspapier zur Hochschulpolitik**. Die JungsozialistInnen und die Zürcher Kantonalpartei hatten vergeblich die Rückweisung des Papiers beantragt, da Effizienzsteigerung und Konzentration des Studienangebots, Bologna-Reform und Finanzierung staatlicher Hochschulangebote durch private Sponsoren ihrer Meinung nach traditionellen sozialdemokratischen Anliegen widersprachen. Bei der Parolenfassung zur Sonntagsarbeit in Geschäften in Bahnhöfen und Flughäfen setzte sich der ablehnende Gewerkschaftsflügel mit 130:13 Stimmen klar gegen die urban-

liberaleren, jüngeren Parteimitglieder durch. Ohne Gegenstimme bei nur wenigen Enthaltungen unterstützten die Delegierten die Volksinitiative für ein fünfjähriges Gentech-Moratorium in der Landwirtschaft.⁸¹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 17.10.2005
MAGDALENA BERNATH

Mitte Oktober beschloss die SVP an ihrer Delegiertenversammlung in Näfels (GL) mit 229:103 Stimmen die **Nein-Parole zur Volksinitiative „für Lebensmittel aus gentechnikfreier Landwirtschaft“** und empfahl mit 330:27 Stimmen die Revision des Arbeitsgesetzes, das die Sonntagsarbeit in Zentren des öffentlichen Verkehrs regelt, zur Annahme. Wirtschaftliche Überlegungen hatten bei beiden Vorlagen den Ausschlag gegeben: Während die Legalisierung der Sonntagsverkäufe kaum bestritten war, führte das vom Bauernverband mitinitiierte Gentech-Moratorium zu einer rund einstündigen Debatte. Gemäss dem Luzerner Landwirt und Nationalrat Josef Kunz vertrete die Initiative die ureigensten Interessen der Bauern, für den Berner Unternehmer und Nationalrat Hansruedi Wandfluh schädigte sie hingegen Wirtschaft und Forschung.⁸²

Linke und ökologische Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 11.09.1995
EVA MÜLLER

Ihre Wahlplattform stellten die Grünen unter das **Schwerpunktthema ökologische Wirtschafts- und Steuerreform**, wonach Energie statt Arbeit zu besteuern sei. Die Einführung einer Energiesteuer zur Finanzierung des Sozialbereiches, welche im 2. Teil einer Doppelinitiative angestrebt wird, verabschiedete die Partei ebenso diskussionslos wie die Forderungen nach einer wirksamen CO₂-Abgabe, keinem weiteren Ausbau der Autobahnen, dem Ausstieg aus der Atomenergie und dem Verbot der Freisetzung gentechnisch veränderter Organismen. Neu wehren sich die Grünen nicht mehr gegen jegliches Wirtschaftswachstum, sondern sie fordern dessen Gestaltung mit umweltgerechten Innovationen. Zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit schlug die Partei ein Bonus-Malus-System vor, gemäss welchem Arbeitgeber, die Teilzeitarbeit fördern, beispielsweise mit einer Reduktion des Arbeitslosenversicherungs-Beitrags belohnt würden. Für das neue Jahrtausend soll gemäss den Grünen die 30-Stunden-Woche zum Normalfall werden.⁸³

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 01.02.1997
EVA MÜLLER

Auf Antrag der Freien Grünen Baselbiet verabschiedeten die Grünen eine Resolution gegen Gentech-Lebensmittel und riefen zum Kaufboykott von Nestlé-Produkten auf, solange diese **nicht explizit auf die Lancierung von genmanipulierten Lebensmitteln verzichtet**.⁸⁴

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 20.01.2003
MAGDALENA BERNATH

Anfang Jahr beschlossen die Grünen an ihrer Delegiertenversammlung in Luzern die Nein-Parole zum Bundesbeschluss über die Änderung der Volksrechte, auf Kritik stiess vor allem die hohe Unterschriftenzahl für die allgemeine Volksinitiative. Ausserdem verabschiedeten die Delegierten den Text zur Volksinitiative „für Lebensmittel aus gentechnikfreier Landwirtschaft“, welche ein fünf- (statt wie ursprünglich vorgesehen ein 10-jähriges) **Gentech-Moratorium** vorsieht. Mit 35:24 Stimmen bei 5 Enthaltungen sprachen sie sich zudem für die Mitlancierung der Volksinitiative „für eine soziale Einheitskrankenkasse“ aus. Die Befürworter hofften auf mehr Transparenz, demokratische Strukturen und Sparmöglichkeiten, die Gegner hingegen befürchteten einen aufgeblähten Verwaltungsapparat und die Gefährdung des Grundleistungskatalogs. Schliesslich stimmten die Grünen einer Resolution gegen den Irak-Krieg zu, in welcher sie den Bundesrat aufforderten, alle diplomatischen Mittel zu nutzen, um möglichst viele Regierungen gegen den Krieg zu mobilisieren.⁸⁵

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 31.10.2005
MAGDALENA BERNATH

Im Herbst gaben die **Delegierten der GP** in Stans (NW) einstimmig die Ja-Parole zum von ihnen mit lancierten Gentech-Moratorium in der Landwirtschaft heraus. Parteipräsidentin Ruth Genner (ZH) äusserte die Hoffnung, das erstmalige Bündnis mit dem schweizerischen Bauernverband bilde den Anfang einer erfolgreichen ökologischen Ausrichtung der schweizerischen Landwirtschaftspolitik. Mit 82:7 Stimmen bei zehn Enthaltungen empfahlen die Grünen nach engagierter Diskussion die Liberalisierung der Ladenöffnungszeiten in Bahnhöfen zur Ablehnung. In einer Resolution forderten sie Bundesrat und Parlament auf, die Lex Koller nicht aufzuheben, ohne Schutzmassnahmen zu ergreifen; die Möglichkeit für Personen mit Wohnsitz im Ausland, uneingeschränkt Grundstücke zu erwerben, werde zu einer starken Zunahme

von Wochenendhäusern und Zweitwohnungen führen, was sich katastrophal auf die Landwirtschaft, die Umwelt und die Wirtschaft in den Tourismusregionen auswirke.⁸⁶

Liberale Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 19.01.1998
URS BEER

Mit ihrem frühzeitigen und einstimmig gefällten Nein zur Gen-Schutz-Initiative signalisierte die Liberale Partei der Schweiz, dass sie sich im Abstimmungskampf an **vorderster Front gegen das als wissenschafts- und wirtschaftsfeindlich kritisierte Volksbegehren** einsetzen wollte.⁸⁷

Verbände

Landwirtschaft

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 17.02.1998
HANS HIRTER

Die Entwicklung der Gentechnologie macht sich namentlich auch in der Landwirtschaft bemerkbar, ist diese doch neben der Medizin das wichtigste Anwendungs- und potentielle Expansionsgebiet dieser Wissenschaft. Die Landwirte stehen dabei im Zwiespalt zwischen den mit dieser neuen Technologie ermöglichten Produktivitätsgewinnen (von denen namentlich die US-amerikanische Konkurrenz bereits profitiert) einerseits und der überwiegend skeptischen Haltung der schweizerischen Konsumenten andererseits. Der Vorstand des Schweizerischen Bauernverbandes (SBV) **erarbeitete eine Charta zur Gentechnologie**, welche die Landwirtschaftskammer am 17. Februar verabschiedete. Diese postuliert das **Primat der Wahlfreiheit der Konsumenten und der Landwirte**, wozu namentlich eine **konsequente Deklarationspflicht die Voraussetzung** bilde. Die Charta anerkennt zwar das Recht, spezielle mit dieser Technologie erzeugte Eigenschaften von Tieren und Pflanzen urheberrechtlich zu schützen, eine Patentierung von Tierrassen und Pflanzensorten mit entsprechenden finanziellen Belastungen der Fortpflanzung und Aussaat lehnt sie hingegen ab. Aufgeschreckt über die finanziellen Konsequenzen der Rinderseuche BSE verlangt der SBV in der Charta zudem eine Haftpflichtregel, welche nicht die Landwirte als Produzenten, sondern die Entwickler der gentechnisch veränderten Produkte sowie die für die Zulassung zuständigen Behörden für Schäden verantwortlich macht. Zur Genschutz-Initiative, über welche am 7. Juni angestimmt wurde, gab der Bauernverband die Nein-Parole heraus.⁸⁸

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 27.04.2000
HANS HIRTER

Als Anbieter von hochpreisigen Produkten sieht der Bauernverband die Zukunft der schweizerischen Landwirtschaft nicht in der Gentechnologie. Er beschloss, sich im Rahmen der anstehenden politischen Entscheide **für ein zehnjähriges Moratorium für die Anwendung von gentechnisch veränderten Organismen (GVO) einzusetzen**. Erlauben möchte er allerdings die Freisetzung von GMO zu Forschungszwecken.⁸⁹

VERBANDSCHRONIK

DATUM: 08.03.2022
HANS-PETER SCHAUB

Der **Bauernverband (SBV)** nahm anfangs 2022 eine vielbeachtete **Neupositionierung zur Gentech-Politik** vor, indem er die Prüfung einer Aufweichung des Verbots für den kommerziellen Anbau gentechnisch veränderter Organismen (GVO) befürwortete. Davor hatte der SBV die Nutzung gentechnischer Verfahren im Pflanzenbau rund zwei Jahrzehnte lang konsequent abgelehnt, so namentlich in der erfolgreichen Abstimmungskampagne zugunsten der Gentech-Moratoriums-Initiative 2005 und bei den seitherigen Entscheiden des Parlaments zur dreimaligen Verlängerung des Moratoriums.

In einem Interview mit der NZZ führte SBV-Präsident Markus Ritter (mitte, SG) zwei zentrale Gründe für den Kurswechsel an: Erstens könnten gentechnologische Verfahren die Krankheitsresistenz von Pflanzen verbessern. Dies würde es der Landwirtschaft erleichtern, den Pestizideinsatz zu reduzieren und damit dem zuletzt gestiegenen politischen Druck in diesem Bereich nachzukommen. Zweitens erhoffe sich der SBV von den Verfahren die Entwicklung von Pflanzensorten, die mit dem Klimawandel besser zurechtkommen. Gleichzeitig relativierte Ritter die Tragweite der Neupositionierung: Der SBV wolle weiterhin eine gentechfreie Landwirtschaft. Es stelle sich aber die Frage, ob die neuen Verfahren der sogenannten Genom-Editierung überhaupt zur «Gentechnik im klassischen Sinn» gehörten oder ob sie vielmehr als Methoden der Pflanzenzüchtung betrachtet werden und somit vom Gentechgesetz ausgenommen werden könnten. Indem der SBV eine Klärung dieser Frage durch den Bundesrat befürworte, biete er lediglich Hand für eine offene Diskussion. Im Verbandsvorstand sei

diese Position denn auch einstimmig beschlossen worden, wobei der SBV-Präsident nicht verhehlte, dass er selbst «innerhalb der Landwirtschaft zur kritischeren Hälfte» gehöre. Denn es gelte das Risiko im Auge zu behalten, dass die Konsumentinnen und Konsumenten die neuen Methoden nicht akzeptierten und deshalb das Vertrauen in die Schweizer Landwirtschaft leide – darin sähe Ritter «den Super-GAU für die Landwirtschaft». Aus ebendieser Sorge und weil sie eine Einführung der «Gentechnik durch die Hintertür» befürchteten, **machten der Kleinbauernverband und Bio Suisse die Neupositionierung des SBV nicht mit.**

Im Parlament konnte sich die SBV-Haltung in der Frühlingsession 2022 bei der Beratung der Änderung des Gentechnikgesetzes indessen durchsetzen. Die NZZ sah den SBV dabei als Schlüsselakteur: Als «direkte Folge» von dessen Neupositionierung seien auch die SVP- und die Mitte-Fraktionen auf diese Haltung umgeschwenkt und hätten der Änderung zusammen mit FDP und GLP zu einer Mehrheit verholfen.⁹⁰

1) BBl, 1989, III, S. 232 ff.

2) BZ, 24.2.90 (SBV); Bund, 1.5.90; TW, 21.8.90 (NR-Kommission). Zum Vorschlag des BR: TA, 18.8.90

3) Amt. Bull. NR, 1998, S. 1367ff.

4) BO CN, 2003, p. 635 ss.; presse des 7 et 8.5.03.

5) BO CE, 2003, p. 456 ss.; presse du 6.6.03.

6) BO CN, 2003, p. 970 ss.; presse du 13.6.03.

7) BO CE, 2011, p. 501 ss.

8) AB NR, 2012, S. 1496 ff., 1681 ff., 1697 ff. und 1790.; AB SR 2012, S. 1092 ff., 1173 ff. und 1196 ff.; Medienmitteilungen WAK-NR vom 20.6.12 und WAK-SR vom 16.10.12; NZZ, 30.8. und 14.9.12; TA und NLZ, 20.9.12; SGT, 26.9.12; Presse vom 27.9.12; BZ, 2.10.12; SGT, 26.11.12; NZZ, 7.12.12; SGT, 12.12.12; BZ, 13.12.12.

9) BO CN, 2002, p. 25.

10) BO CN, 2002, p.1522 ss., 1544 ss. et 1575 ss.

11) Presse du 16.10.02.

12) BO CE, 2002, p. 1141 ss.

13) Presse des 14.9. 21.12 et 23.12.02.

14) Presse des 15.1 (soutien de l'USP), 19.2 (conférence de presse des initiants) et 19.9.03 (aboutissement de l'initiative); FF, 2003, p. 6327.

15) FF, 2004, p. 4629 ss.

16) Express, 8.9.04.

17) BO CE, 2005, p. 265 ss.

18) BO CN, 2005, p. 787 ss. et 971; communiqué de presse de la CSEC-CN, 15.4.05; presse du 15.6.05; Exp., 18.6.05 (vote Meyer); FF, 2005, p. 3823 s.

19) 24h et LT, 29.9.05 (lancement de la campagne); presse du 4.10.05 (arguments opposants); SGT, 19.11.05 (mots d'ordre contraires); FF, 2005, p. 3823; presse du 28.11.05.; Voir entre autres: 24h, 29.9.05.

20) Hirter, Hans / Linder, Wolf (2005): Vox. Analyse des votations fédérales du 27 novembre 2005

21) 24h, 3.12.05.

22) NZZ et QJ, 4.1.06.

23) BO CE, 2006, p. 104.

24) BO CN, 2006, p. 489 ; BO CE, 2006, p. 701 ss.

25) BO CN, 2006, p. 486 ; BO CE, 2006, p. 730 s.

26) BO CN, 2006, p. 486 ; BO CE, 2006, p. 730 s.

27) BO CN, 2007, p. 1326 s.

28) Presse du 15.5.08; LT, 9.12.08 (consultation).

29) FF, 2009, p. 4887 ss.; BO CE, 2009, p. 1114 ss.

30) BO CE, 2009, p. 1121 s.

31) AB NR, 2016, S. 550

32) AB NR, 2016, S. 2037 ff.; AZ, LMD, 6.12.16; LMD, NZZ, TG, 7.12.16

33) AB SR, 2017, S. 64ff.; LMD, LT, NZZ, 2.3.17

34) AB SR, 2017, S. 218 f.; TA, 14.3.17; NZZ, 15.3.17

35) AB NR, 2017, S. 629 ff.; NZZ, 4.5.17

36) AB SR, 2017, S. 428 ff.; Lib, 7.6.17; NZZ, 8.6.17

37) AB NR, 2017, S. 1223; AB SR, 2017, S. 542

38) AB SR, 2018, S. 434 ff.

39) AB SR, 2018, S. 434 ff.

40) Communiqué de presse de StopOGM du 31.08.2018.pdf; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 30.11.2018; AZ, SGT, TG, 26.7.18; 24H, 28.7.18; SoZ, 29.7.18; NZZ, 8.8.18; BaZ, 27.8.18; NZZ, 22.1.19

41) AB NR, 2020, S. 2694

42) FF, 2021 747 (p.19)

43) AB NR, 2021, S. 1417 s.

44) Communiqué de presse de la CSEC-CN du 03.09.2021; Message du 30.06.2021 concernant la modification de la loi sur le génie génétique

45) AB NR, 2021, S.1846

46) AB NR, 2021, S.1837 ff.

47) Communiqué de presse de la CSEC-CE du 16.11.2021

48) AB SR, 2021, S.1176 ff. ; Communiqué de presse de l'EPFZ du 14.09.2021; AZ, 23.9.21; 24H, 18.11.21; 24H, AZ, CdT, Lib, 3.12.21; Republik, 9.12.21

49) AB SR, 2021, S.1176 ff. ; AB SR, 2021, S.1187

50) AB SR, 2021, S.1176 ff. ; AB SR, 2021, S.1187 ff.

51) AB SR, 2021, S.1176 ff. ; AB SR, 2021, S.1187 f.

52) Communiqué de presse de la CER-CN du 28.1.22

53) AB NR, 2022, S.102 ff. ; NZZ, 3.2.22; WW, 10.2.22; AZ, 16.2.22; SoZ, 20.2.22; WOZ, 24.2.22; Republik, 2.3.22; AZ, LT, TA, 3.3.22

54) AB NR, 2022, S. 109

55) AB NR, 2022, S.624 ; AB SR, 2022, S.127 ; AB SR, 2022, S.251 ; AZ, 7.3.22; NZZ, TA, 9.3.22; 24H, 18.3.22; TA, 1.11., 8.11.22

56) TG, 28.7.00.

57) BO CN, 2010, p. 216.

58) BO CN, 2010, p. 205 ss., 577 et 1641 s.; BO CE, 2010, p. 171, 362 et 438 s.

59) Lib., 12.2 et 17.5.11.

- 60) AZ und NZZ, 29.8.12.
- 61) AB SR, 2013, S. 723 ff.; Presse vom 31.1.13; WOZ, 7.2.13; BaZ, 14.5.13; BaZ und NZZ, 13.9.13.
- 62) BO CN, 1991, p. 637 ss.; BaZ, 27.2., 6.11. et 13.12.91; BÜZ, 28.2.91; presse du 13.3., 16.4., 17.4., 10.5. et 4.12.91; TA, 15.3. et 18.3.91; NZZ, 19.3., 21.3. 22.3., 17.7. et 7.11.91; 24 Heures, 20.3., 15.5., 24.5.91 et 27.5.91; AT, 14.9.91; Suisse, 15.9.91; Dém., 23.3.91.
- 63) FF, 2000, p. 2283 ss.; presse du 20.1.00 (réactions).
- 64) Presse du 6.6.00.
- 65) BO CN, 2000, p. 883 ss.
- 66) LT, 28.4.00 (USP); Lib., 17.8.00 et LT, 15.11.00 (commission parlementaire).
- 67) BO CE, 2001, p. 299 ss.
- 68) Presse du 21.11.01 (interdiction); TG, 21.11.01 (démission); LT, 28.11.01 (pétition); presse du 30.11.01 (recours et soutien).
- 69) FF, 1992, 3, p. 1 ss.
- 70) Verhandl. B. vers., 1990, IV, S. 66 f. Ww, 11.1.90; BaZ, 12.1. und 31.1.90; LNN, 10.11.90. TA, TW und Vr, 2.11.90.
- 71) CVP (1990). Bio- und Gentechnologie. Ehrfurcht vor der Schöpfung!; FDP (1990) Politische Rundschau, Band 69, Nr. 1/2; Gewerkschaftliche Rundschau (1900) Band 82, S.185 ff. ; Presse vom 14.2.90, 3.3.90, 3.8.90 und 12.11.90; Rote Revue (1990) Nr. 3, S. 14 f; SP (1990). Politische Grenzen der Gentechnologie
- 72) Amtl. Bull. NR, 1991, S. 636 ff., Amtl. Bull. NR, 1991, S. 536 und 2046 f., NZZ, 10.1. und 22.2.91; Presse vom 2.3.91. Verhandl. B. vers., 1991, VI, S. 56 f.
- 73) BBI, 1992, II, S. 1652 ff.; Presse vom 7.2., 8.4. und 29.4.92., Presse vom 16.10.92.
- 74) NZZ, 26.5.92.
- 75) BBI, 1992, III, S. 110., Bund, 29.5.92.
- 76) Presse vom 20.11.97; TA, 1.12.97
- 77) BO CE, 1993, p. 36 s.; BO CN, 1993, p. 564.
- 78) BaZ, 22.08.12; NZZ, BaZ et Lib., 29.08.12.
- 79) Politische Rundschau (1990). «Gentechnologie als Herausforderung», Band 69, Nr. 1/2, Thesen S. 32 f.; Presse vom 12.11.90
- 80) Presse 26.–28.3.98; Ww 9.4.98
- 81) Presse vom 19.9.05.
- 82) Presse vom 17.10.05.
- 83) GPS (1995) 12 Reformen für die Schweiz; SGT und NZZ, 7.7.95; Presse vom 11.9.95
- 84) Presse vom 3.2.97
- 85) NZZ, 18.1.03; Presse vom 20.1.03.
- 86) Presse vom 31.10.05.
- 87) JdG und NZZ, 19.1.98
- 88) NZZ, 13.2. und 19.2.98; BaZ, 25.2.98
- 89) Bund, 27.4.00
- 90) TA, 28.1.22; NZZ, 3.2., 9.3.22